

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 811-80040407

Sur le terrain
avec les
agronomes



Ordre
des agronomes
du Québec

Montréal, juin 2003

Présidence
Assemblée nationale

À qui de droit,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année
financière terminée le 31 mars 2003.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous
prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de
mon profond respect.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare

Montréal, juin 2003

M. Marc Bellemare
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année
financière terminée le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de
ma considération très distinguée.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.
Claire Bolduc, agronome



Montréal, juin 2003

M^r Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel
de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année
financière terminée le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.
Claire Bolduc, agronome



Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction
et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, ce rapport
présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du
Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2002 et se
terminant le 31 mars 2003.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec - 2003
Tirage : 1 000 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de
l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Louise Lavoie
Révision : Louise Lavoie, Denise Dupuis
Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom

Dépôt légal - 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-922380-11-4
ISSN 1481-1820

Sur le terrain avec les agronomes

Plus compétents, outillés et informés

seront les agronomes aux diverses étapes de leur carrière,

meilleure sera la protection du public.



Ordre
des agronomes
du Québec

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

■ Notre Mission

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer les utilisateurs de services agronomiques et les consommateurs de la compétence, du professionnalisme et de l'engagement des agronomes et ainsi favoriser le mieux-être de la société.

■ Notre Vision

La place qu'entend occuper l'OAQ en 2006

Être la référence incontournable en matière d'évolution de l'agroalimentaire et de l'agroenvironnement.

■ Nos Valeurs

Les critères moraux qui guident les membres de l'OAQ

L'intégrité, la transparence, la collégialité, la rigueur professionnelle, le respect.

■ Notre Plan d'action stratégique

Pour accomplir son mandat, le Bureau de l'OAQ s'est donné des priorités stratégiques qui ont servi d'assise au plan d'action 2002-2006. Ces priorités sont :

- Viser l'excellence des membres dans tous les domaines où ils doivent opérer et intervenir
- Faire valoir la place de l'Ordre des agronomes du Québec et de la profession dans le monde agroalimentaire québécois et canadien
- Exercer un leadership dans l'orientation des sciences agronomiques et de l'environnement
- Stimuler le sentiment d'appartenance à l'Ordre des agronomes du Québec
- Assurer la pérennité et le développement de l'Ordre des agronomes du Québec au plan financier

des matières

Membres du Bureau 2002-2003	3	Rapports des sections	25
Employés du siège social	3	Abitibi — Témiscamingue	25
Rapport de la présidente	4	Côte-du-Sud	25
Rapports d'activité du Bureau et du comité administratif	8	Est du Québec	26
Renseignements généraux sur les membres	11	Estrie — Bois-Francs	26
Rapport de la directrice générale	13	Laval — Rive-Nord	27
Rapport du comité d'enquête	16	Montréal — Rive-Sud	27
Rapport du syndic	17	Outaouais	28
Rapports des comités légaux	18	Québec	29
Admission	18	Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	30
Arbitrage des comptes	19	Saint-Hyacinthe	31
Discipline	19	Trois-Rivières — Nicolet	32
Équivalences	19	Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec	33
Formation des agronomes	20	50 ans de vie agronomique	33
Inspection professionnelle	20	Rapport des vérificateurs	34
Révision	21	Budget 2003-2004	48
Rapports des comités aviseurs	22		
Assurance responsabilité professionnelle	22		
Finances	22		
Formation continue	23		
Législation	24		
Médailles et mérites	24		

Membres du Bureau 2002-2003



Dans l'ordre habituel :
 M. Robert Blanchette, adm. nommé,
 M. Luc Cyr, agr.
 M. Marc Trudelle, agr.
 M^{me} Claire Bolduc, agr.
 M^{me} Geneviève Dufour, agr.
 M. Philippe Dionne, agr., en
 remplacement de
 M^{me} Nathalie Bélanger, agr.
 M. Conrad Bernier, agr.
 M. Louis Lesage, agr.
 M. Marco Morin, agr.
 M. Martin D'Argy, agr.
 M. Richard Wieland, agr.
 et M. Éric Léger, agr.
 N'apparaissent pas sur la photo :
 M. Michel Gervais, adm. nommé,
 M^{me} Louise Lévesque, adm. nommée,
 M. Robert Gélinas, agr.,
 M^{me} Nathalie Bélanger, agr.
 et M. Pierre Ménard, agr.

Autres administrateurs

* Membres du comité administratif

Présidente
 Claire Bolduc, agr. *

Vice-président
 Luc Cyr, agr. *

Nathalie Bélanger, agr.
 Présidente, section de l'Est
 du Québec

Conrad Bernier, agr.
 Président, section de Québec

Robert Blanchette *
 Administrateur nommé

Martin D'Argy, agr.
 Président, section de l'Estrie —
 Bois-Francs

Geneviève Dufour, agr.
 Présidente, section de la
 Côte-du-Sud

Robert Gélinas, agr.
 Président, section de
 Trois-Rivières — Nicolet

Michel Gervais
 Administrateur nommé

Éric Léger, agr.
 Président, section de
 Laval-Rive-Nord

Louis Lesage, agr. *
 Président, section de
 Montréal — Rive-Sud

Louise Lévesque
 Administratrice nommée

Pierre Ménard, agr.
 Président, section de
 l'Abitibi-Témiscamingue

Marco Morin, agr. *
 Président, section de
 l'Outaouais

Marc Trudelle, agr.
 Président, section de
 Saint-Hyacinthe

Richard Wieland, agr.
 Président,
 section du Saguenay —
 Lac-Saint-Jean — Côte-Nord

Les employés du siège social

Suzanne Birtz
 Technicienne en administration

Johanne Bisson
 Préposée, service aux membres
 et affaires juridiques

Francine Chevalier
 Réceptionniste jusqu'au
 21 juin 2002

Marjolaine Charbonneau
 Secrétaire depuis le 17 février 2003

Berthe Constantineau
 Secrétaire du 11 octobre 2002
 au 24 janvier 2003

Denise Dupuis
 Adjointe administrative

Jean Luc Fortin, agr.
 Répondant en
 agroenvironnement depuis
 le 10 février 2003

Patricia Landry, agr.
 Syndique adjointe

Louise Lavoie
 Responsable des
 communications depuis
 le 21 mars 2002

Claudine Lussier, agr.
 Directrice générale

Angèle Morin
 Secrétaire et réceptionniste

Jocelyne Morin, agr.
 Agente de développement,
 compétences et carrière

Georges O'Shaughnessy, agr.
 Syndic

Louissette Rougeau, agr.
 Secrétaire de l'ordre

de la présidente



L'année qui se termine fut, tout comme la précédente, riche en événements et activités de toutes sortes, tant sur le plan professionnel qu'au niveau des actualités et de la politique entourant les affaires agricoles. En effet, l'Ordre a été interpellé à plusieurs occasions sur des sujets relevant de notre expertise et touchant la protection du public et le mieux-être de la société. Les

nombreux défis ont été relevés chaque fois avec brio. C'est donc avec fierté que je vous présente ce rapport annuel.

À titre de présidente, l'une de mes tâches principales consiste à présider les réunions du Bureau et du comité administratif et à veiller au suivi des décisions prises lors de ces réunions. Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau a tenu 4 réunions régulières en plus de 5 réunions extraordinaires alors que le comité administratif s'est réuni à 11 occasions.

Je souhaite adresser mes plus sincères remerciements aux présidents et présidentes des sections régionales, aux administrateurs et à l'administratrice nommés ainsi qu'au vice-président de l'Ordre, M. Luc Cyr, pour leur participation dynamique et leur professionnalisme dans les discussions qui ont eu cours lors de ces rencontres. Nous avons pu ainsi déterminer les orientations majeures de l'Ordre et assurer la saine gestion de l'organisation.

Étant impliquée depuis longtemps dans la structure de l'Ordre des agronomes, et depuis 4 ans à titre de présidente, je ne peux que constater la multitude et l'ampleur des dossiers entrepris et menés à terme par l'Ordre au cours des dix dernières années. Je vous invite donc à prendre connaissance des dossiers qui ont été traités ainsi que des principales décisions du Bureau et du comité administratif pour l'exercice 2002-2003.

■ Le mandat de l'Ordre : La protection du public.

La profession agronomique a vécu, au cours des 20 dernières années, un virage majeur dans la façon dont le service agronomique est livré et en conséquence, dans la façon dont l'Ordre doit intervenir auprès de ses membres afin de remplir son mandat de protection du public et d'assurer la qualité des services agronomiques. À cette fin, l'Ordre respecte attentivement les divers mécanismes prévus au *Code des professions*, notamment en ce qui concerne les critères de performance reconnus auxquels sont soumis les agronomes. Ces critères touchent l'admission à la pratique, la formation continue, l'inspection professionnelle, la déontologie et la discipline. De plus, l'Ordre porte un regard attentif sur les événements et les organisations du milieu agroalimentaire afin d'effectuer la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre. Voici donc, de façon détaillée, comment nous avons réalisé notre mandat.

Admission à la pratique

Le premier critère de performance auquel sont soumis les agronomes a pour objectif de vérifier si les connaissances et les compétences développées chez les futurs agronomes sont adéquates. Mesurer la capacité de ces derniers à utiliser le bagage scientifique dans des situations agronomiques et à adopter un comportement professionnel approprié fait également partie de l'objectif visé par le processus d'admission à la pratique.

Lorsque les candidats ont cheminé dans un programme de formation jugé satisfaisant par l'Ordre, ils se présentent à l'examen d'admission à la pratique. Cet exercice constitue la dernière étape menant à la pratique de l'agronomie, et durant la dernière année, ce sont 157 candidats que l'Ordre a reçu à l'examen, parmi lesquels 128 ont obtenu un permis d'exercice de la profession.

Formation continue

S'il est essentiel de posséder un solide bagage de connaissances au moment de débiter sa carrière professionnelle, il est tout aussi impératif de conserver un très haut niveau de connaissances scientifiques tout au long de celle-ci. De plus, il y a tout intérêt à développer d'autres aptitudes et connaissances requises dans les conditions spécifiques de travail. C'est pourquoi la *Politique de formation continue* met l'accent sur ces deux aspects. Il apparaît que la politique que l'Ordre a adoptée en 2001 a des effets plus que positifs pour nos membres, non seulement en raison de la réflexion que chacun doit faire pour répondre à ses besoins de formation, mais aussi en regard de l'offre d'activités de formation, lesquelles sont désormais plus nombreuses et diversifiées.

Inspection professionnelle

L'inspection professionnelle constitue l'un des rôles les plus importants que l'Ordre doit assumer. En la matière, nous avons mis l'accent sur un processus qui non seulement surveille et vérifie la pratique agronomique de nos membres, mais qui en plus établit une forme d'accompagnement des agronomes dans l'évaluation et l'amélioration de leur pratique. Afin de rendre le processus le plus efficace possible, il devenait nécessaire que l'inspection respecte les divers champs d'expertise des agronomes. Mise en place durant la dernière année, cette inspection centrée sur le champ d'activité se révèle fort appréciée des membres en raison de la qualité des vérifications effectuées et de la pertinence des échanges qui peuvent s'établir. Par ailleurs, le comité d'inspection professionnelle a intensifié ses interventions en matière d'enquêtes particulières et d'auditions, notamment dans le domaine de la fertilisation.

Cet exercice majeur de surveillance de la pratique permet de mesurer le très grand professionnalisme de nos membres dans tous les domaines où ils sont appelés à intervenir, et ainsi d'offrir la garantie de services de qualité en agronomie.

Déontologie

Le nouveau *Code de déontologie des agronomes* est entré en vigueur le 19 septembre 2002, après trois années de travail soutenu. Cette version actualisée du code, adaptée aux nouvelles réalités de la profession, met l'accent sur la responsabilisation du professionnel à tout point de vue. Plus spécifiquement, nous attirons l'attention sur l'obligation de la signature des documents agronomiques que l'agronome prépare et de ceux qui sont préparés sous sa surveillance, sur le désintéressement qui doit prévaloir dans toutes les interventions faites par l'agronome et sur l'article 6 du code qui rappelle que *«l'agronome doit tenir compte de l'ensemble des conséquences prévisibles que peuvent avoir ses activités professionnelles sur la société»*.

La facturation des actes agronomiques est également abordée dans la version révisée du code de façon à mettre, encore une fois, l'accent sur la responsabilisation professionnelle de l'agronome face à ses recommandations mais également face à ses honoraires.

Des activités de formation portant sur le nouveau *Code de déontologie des agronomes* ont été offertes et d'autres sont prévues au cours de la prochaine année; l'objectif étant non seulement que les agronomes s'approprient bien leur code mais aussi qu'ils le mettent quotidiennement en pratique.

Discipline

La discipline est l'ultime critère de performance auxquels sont soumis les agronomes. En effet, le syndic et la syndique adjointe font à ce chapitre un important travail, tout autant pour répondre aux demandes d'enquête, qui se font de plus en plus nombreuses, que pour informer adéquatement les agronomes qui leur adressent diverses questions. Le bureau du Syndic a donc transmis cette année deux dossiers au comité de discipline.

Le rapport du syndic, présenté dans ce rapport annuel, vous fournira des explications plus complètes à cet effet.

■ Les affaires de l'Ordre

Les importants changements vécus par la profession ont aussi eu des répercussions sur toute la structure de l'Ordre. C'est dans ce contexte de changement et à la suite d'une importante réflexion sur les enjeux actuels et à venir que le Bureau de l'Ordre a adopté, en décembre 2001, un plan d'action stratégique 2002-2006. Voici quelques-unes des réalisations issues de la 1^{re} année de la mise en application de ce plan qui s'articule autour des cinq priorités suivantes.

1. Viser l'excellence des agronomes dans tous les domaines où ils doivent opérer et intervenir

Tel que mentionné précédemment, l'Ordre a adopté une approche d'intervention davantage axée sur le maintien et le développement des compétences et du professionnalisme des agronomes et ce, dans l'optique de protection du public. L'OAQ a ainsi mis un accent particulier sur l'encadrement et le support aux agronomes. De fait, plus compétents, outillés et informés seront les agronomes aux diverses étapes de leur carrière, meilleure sera la protection du public.

À cet effet, l'Ordre a produit des grilles de référence sur les actes agronomiques liés à la fertilisation et à l'alimentation animale. Celles-ci ont été diffusées auprès de tous nos membres et servent aussi dans le cadre de l'inspection professionnelle. D'autres sujets seront abordés dans les grilles actuellement en préparation, notamment en financement et en gestion de l'entreprise agricole ainsi qu'en génie rural. Par ailleurs, l'Ordre a réalisé le dépliant *«L'agronome et vous... des responsabilités partagées»*. Celui-ci décrit les responsabilités devant être assumées tant par l'agronome que par son client pour assurer une relation de travail efficace entre les deux parties.

2. Faire valoir la place de l'OAQ et de la profession dans le monde agroalimentaire québécois et canadien

Afin de mieux s'acquitter de son mandat de protection du public et pour permettre à l'Ordre d'appliquer de façon plus judicieuse les divers mécanismes auxquels il a recours, il est devenu important de préciser la portée de certains aspects de la *Loi sur les agronomes*. Plusieurs comités de travail ont été mis à profit afin de mieux définir les actes agronomiques exécutés dans le contexte agricole et agroalimentaire du 21^e siècle, ce qui permet de positionner légitimement la pratique agronomique. De plus, l'Ordre est intervenu activement dans la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome par des personnes n'étant pas inscrites au tableau des membres de l'OAQ. Enfin, l'Ordre a débuté d'importants travaux dans le but de fournir un cadre d'intervention adéquat aux agronomes devant effectuer la surveillance des actes agronomiques posés par des techniciens ou technologues agricoles, tel que défini par l'article 28 c) de la *Loi sur les agronomes*. Il est prévu que la politique de surveillance soit rendue disponible au cours de la prochaine année.

3. Exercer un leadership dans l'orientation des sciences agronomiques et de l'environnement

L'Ordre poursuit toujours les travaux entrepris avec l'Institut agricole du Canada dans le processus d'agrément des programmes universitaires canadiens en agronomie. À ce jour six des huit universités canadiennes ont reçu le comité d'évaluation sur lequel siège un représentant de l'Ordre.

Par ailleurs, afin d'offrir un encadrement, l'Ordre met l'accent sur la précision, voire la définition de certaines normes de pratiques. Les travaux faits en ce sens au cours de l'année écoulée ont principalement porté sur les normes de pratique en fertilisation. Une première position a été émise en septembre 2002 et celle-ci portait sur les périodes d'épandage des matières fertilisantes, en lien avec la réglementation environnementale adoptée en juin 2002. Les travaux requis pour compléter et préciser cette première position sont en cours. Dans tout cet exercice, l'Ordre se fait un devoir d'associer très étroitement la science et la recherche agronomique au vécu professionnel de ses membres.

4. Stimuler le sentiment d'appartenance à l'OAQ

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de juin 2002 et afin de donner suite à une résolution de l'assemblée générale annuelle de juin 2000, nous avons soumis aux membres le plan de communication stratégique préparé en complément du plan d'action stratégique 2002-2006. Ce projet met l'accent sur la promotion et la valorisation de l'agronomie et des actes de la profession et vise entre autres à développer le sentiment de fierté et d'appartenance qu'ont les agronomes envers leur profession et leur ordre. Il favorise aussi l'implication des agronomes dans la réalisation de la mission de l'OAQ, et ce, à tous les niveaux. Les prochaines étapes seront d'élaborer et de mettre en place des activités de communication en plus de promouvoir l'implication de l'agronome dans les instances de son ordre professionnel et plus largement sa contribution à l'évolution de tout le secteur agroalimentaire. Il va de soi que la réalisation d'une action de cette envergure s'échelonne sur plusieurs années et qu'il nous faudra compter encore une fois sur un solide appui de nos membres.

5. Assurer la pérennité et le développement de l'Ordre au plan financier

Le budget annuel de l'Ordre repose sur des revenus qui proviennent à près de 90 % de la cotisation de nos membres. Or l'évolution du membership, qui tend à ralentir, et le développement des activités, qui tendent pour leur part à augmenter, rend de plus en plus difficile l'équilibre budgétaire. L'Ordre s'est donc donné comme objectif de diversifier ses sources de revenus et de revoir les différents postes de dépenses. C'est ainsi qu'au moment d'établir le budget pour l'année 2003-2004, c'est plus de 10 % des revenus totaux qui proviennent de subventions et le comité des finances a revu attentivement toutes les dépenses prévues. De même, les membres réunis en assemblée générale annuelle en juin 2002 ont convenu d'augmenter la cotisation annuelle selon un indice calculé d'augmentation des prix à la consommation, soit 2,5 % pour la cotisation 2003-2004.

■ Les interventions de l'Ordre

Non seulement l'Ordre veille à la qualité des services agronomiques offerts mais il met aussi au service de la société l'expertise agronomique de la profession dans les dossiers requérant cette expertise.

Ainsi, l'Ordre s'est impliqué dans les discussions qui ont mené à la mise à jour de la réglementation environnementale et à l'adoption du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). La collaboration des agronomes Marcel Michaud et Marc Trudelle dans ce dossier a été grandement appréciée.

Une fois le REA adopté, l'Ordre s'est fait un devoir de veiller à ce que les agronomes soient informés des dispositions du règlement et a effectué une tournée d'information auprès de ses membres. De plus, la présence agronomique dans les dossiers agroenvironnementaux étant de plus en plus reconnue, nous nous devons de mettre à la disposition de nos membres les outils appropriés. Plusieurs activités ont ainsi été réalisées ainsi que certains outils mentionnés plus haut comme la grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation, révisée à la lumière du règlement, un colloque sur le phosphore, tenu en deux éditions en raison de la très grande demande ainsi qu'une tournée de formation sur les PAEF, les PAEV et le phosphore.

L'Ordre a aussi été interpellé lors de la présentation du *Code de gestion des pesticides en milieu urbain*, dont la version préliminaire a été soumise le 2 juillet 2002. Les délais très courts ont nécessité une intervention rapide de l'Ordre et encore une fois, les agronomes impliqués dans ce secteur ont été mis à contribution. Présentés de vive voix au sous-ministre de l'environnement responsable du dossier, nos commentaires ont notamment rappelé l'expertise des agronomes dans le domaine de la protection des cultures. Nous avons également suggéré que soit mis en place un système de diagnostic, associé à une prescription agronomique lorsqu'un produit de protection des cultures est requis.

Enfin, pour compléter les interventions dans les dossiers d'actualité, l'Ordre a présenté un mémoire à la commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine. Notre intervention est allée au-delà de la seule production porcine pour inviter l'ensemble des intervenants à repenser les modèles agricoles. Les commentaires présentés faisaient notamment valoir la nécessité de planifier adéquatement le développement des activités agricoles et l'importance du concept d'écoconditionnalité comme levier de changement des pratiques agricoles, dans un souci de protection de l'environnement.

J'aimerais remercier tous les agronomes qui ont généreusement offert leur temps et leur expertise pour alimenter la position de l'Ordre dans tous ces dossiers. Leur soutien a été précieux et a permis à l'OAQ de remplir adéquatement son rôle en fournissant une information professionnelle et objective sur les différents sujets discutés.

■ Des rencontres importantes

L'Ordre entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec plusieurs organismes et ministères. Il nous faut toutefois citer les liens particuliers que nous maintenons avec les facultés d'agronomie de l'Université Laval et de l'Université McGill afin de collaborer au développement et à la formation de nos futurs professionnels. Les principales discussions avec ces partenaires portent sur les programmes donnant ouverture au permis d'exercice de la profession et sur les stages à inclure ou déjà présents dans les programmes de formation.

Du côté du système professionnel, nous avons rencontré le président de l'Office des professions et ses collaborateurs afin de discuter des dossiers prioritaires à l'Ordre, en plus de participer activement aux instances du Conseil interprofessionnel du Québec.

L'OAQ maintient aussi des contacts étroits avec les ordres dont les activités professionnelles peuvent croiser celles de nos membres, soit l'Ordre des médecins vétérinaires, l'Ordre des ingénieurs forestiers, l'Ordre des chimistes, l'Ordre des diététistes et celui des architectes. Enfin, les hauts dirigeants des ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, et des Affaires Municipales comptent toujours parmi nos interlocuteurs privilégiés, ainsi que les représentants de l'industrie dont l'UPA, la Coopérative Fédérée de Québec et l'AQINAC.

■ La profession, une implication remarquable

L'actualité de la dernière décennie a été grandement alimentée de dossiers portant sur l'agriculture et l'alimentation. Afin de tracer un portrait le plus exact possible des faits et des enjeux, plusieurs membres de l'Ordre participent à diverses instances consultatives ou décisionnelles. Ainsi, l'Ordre est membre du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et du Conseil du paysage québécois, où le représentant Conrad Bernier, agr., a été élu à la vice-présidence. Par ailleurs, l'Ordre est également partenaire de Solidarité rurale où le vice-président de l'OAQ, Luc Cyr, agr., a siégé au cours des deux dernières années.

■ Un grand merci !

Au cours de l'année 2002-2003, j'ai eu l'occasion d'échanger avec plusieurs agronomes qui m'ont fait part de commentaires fort pertinents. Je considère important que de tels échanges aient lieu afin que les interventions de l'Ordre correspondent aux réalités du milieu de la pratique. Je vous encourage donc tous à profiter de ces tribunes qui vous sont offertes, que ce soit par le biais de votre section régionale, de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre, ou en communiquant directement avec vos élus.

La fonction de présidente de l'Ordre des agronomes peut difficilement s'effectuer sans la collaboration des administrateurs et l'implication des membres au sein de nos différents comités de travail. Je désire donc remercier toutes ces personnes qui, au cours de la dernière année, ont généreusement donné de leur temps à l'avancement des affaires de l'Ordre et conséquemment, de la profession agronomique.

Tout au long de l'année, l'Ordre a pu compter sur une équipe dynamique et dévouée qui a su épauler les élus et assurer une saine gestion de ses affaires. Je désire remercier chaleureusement le personnel du siège social pour le dévouement et le très grand professionnalisme démontré par tous et chacun.



CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

du Bureau et du comité administratif

Rapport d'activité du Bureau

Mandat

Le Bureau a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre, à l'application du *Code des professions* du Québec et de la Loi et des règlements de l'Ordre des agronomes du Québec. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Bureau a tenu neuf réunions dont cinq étaient des réunions extraordinaires. Lors de ces réunions, en plus de résolutions courantes, les membres du Bureau ont adopté des résolutions et donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

Ressources humaines

- Nommer les inspecteurs de l'Ordre et autoriser ces derniers à agir, au besoin, à titre d'enquêteur ou d'expert afin d'assister le comité d'inspection professionnelle.
- Nommer des experts de l'Ordre en fertilisation, en alimentation animale, en génie agroenvironnemental et en sciences et technologie des aliments et autoriser ces derniers à agir à titre d'enquêteurs afin d'assister le comité d'inspection professionnelle.

Comités et nominations

- Nommer les membres du comité administratif 2002-2003.
- Nommer les membres des comités légaux, d'orientation et *ad hoc* et leur confier des mandats spécifiques.
- Nommer les représentants de l'Ordre sur des comités externes : Conseil du paysage québécois, Solidarité rurale, comité de visite des facultés d'agriculture pour l'agrément des programmes canadiens en agriculture « site survey committee », comité de coordination du projet de caractérisation des effluents d'élevage du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), Table québécoise de l'herbe à poux, etc.
- Confier des mandats spéciaux aux comités suivants en vue de répondre à des besoins identifiés en cours d'année :

Comité de législation

- Étudier les dispositions à ajouter au *Code de déontologie des agronomes* afin que l'Ordre se conforme à une nouvelle exigence du Code des professions voulant que les ordres introduisent, dans leur code de déontologie, des dispositions énonçant les conditions et les modalités suivant lesquelles un professionnel peut communiquer des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.

Comité d'inspection professionnelle

- Faire rapport sur l'état de la situation à la suite des inspections réalisées, conformément au programme de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle, auprès des agronomes qui donnent des conseils associés à la vente de produits ou qui en surveillent la prestation.

Comité d'admission

- Élaborer et donner une formation aux examinateurs afin de leur offrir un support dans l'exercice de cette fonction.

Comité de la formation des agronomes

- Analyser la pertinence de hausser la règle des 30 crédits agronomiques pour la reconnaissance des diplômes québécois menant au permis d'exercice de la profession agronomique ainsi que des équivalences quant aux autres diplômes et formations.

Comité de formation continue

- Développer et mettre en place un programme de mentorat afin d'appuyer les nouveaux agronomes dans leur pratique professionnelle.

Comité des finances

- Évaluer les coûts reliés à l'organisation du congrès annuel quant au temps de travail consacré par le personnel de l'OAQ à la logistique de l'événement.
- Mettre en place des comités *ad hoc* pour notamment :
 - Élaborer les normes de pratique reliées à la mise en application du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) tout en favorisant le rapprochement entre les différentes instances impliquées.
 - Organiser un forum de discussion sur les normes de pratique agronomique en fertilisation, et ce, dans le but de préciser la position de l'OAQ quant à la gestion d'une nouvelle période d'interdiction d'épandage des matières fertilisantes.
 - Analyser les activités agronomiques en gestion des entreprises agricoles et rédiger une *Grille de référence en gestion des entreprises agricoles* qui sera utilisée à compter de 2003-2004 pour les inspections professionnelles des agronomes qui exercent dans ce champ d'activité.
 - Analyser les actes en génie agroenvironnemental et particulièrement ceux portant sur le drainage en vue de préciser les interventions de l'Ordre dans ce champ d'activité agronomique.
 - Établir les critères de sélection pour la Bourse Agriculture-Faune mise en place par la Fondation de la Faune du Québec et l'Ordre des agronomes du Québec.

Affaires légales et professionnelles

- Retirer 151 noms du tableau des membres pour non-renouvellement de la cotisation.
- Adopter le *Serment de confidentialité et déclaration d'intérêt des inspecteurs, enquêteurs et experts de l'Ordre des agronomes du Québec*, lequel bonifie le serment du *Code des professions* utilisé jusqu'en 2002, ainsi que le *Serment de déclaration d'intérêt des membres du comité d'inspection professionnelle*.
- Adopter la nouvelle version du *Guide sur les enquêtes particulières* au sujet de la compétence d'un agronome.
- Adopter la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)*.
- Adopter la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec pour la préparation d'un programme alimentaire*, laquelle sera utilisée pour les inspections professionnelles des agronomes qui exercent dans ce champ d'activité, et mettre sur pied un cours de formation continue à ce sujet.
- Adopter le principe du *Projet de Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec* tel que proposé par le comité de législation et, conformément au *Code des professions*, consulter l'ensemble des membres par l'entremise de l'Agro-Nouvelles.
- Approuver et transmettre à l'Office des professions du Québec, pour adoption et mise en application à compter du 1^{er} avril 2003, le *Règlement modifiant le Règlement sur la répartition entre les sections du produit des cotisations de l'Ordre des agronomes du Québec*.
- Demander à l'Office des professions du Québec de réviser l'article 1.20 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et certificats de spécialistes des corporations professionnelles* afin d'actualiser ce dernier au regard des modifications apportées aux baccalauréats offerts par la FSAA de l'Université Laval et par la FSAE de l'Université McGill.
- Inscrire les représentants de l'Ordre au registre des lobbyistes du Québec, en conformité avec la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.
- Réviser la liste des crédits agronomiques de l'OAQ qui est utilisée pour la reconnaissance des diplômes et pour l'analyse des demandes d'équivalence.
- Adopter les critères qui serviront à l'accréditation des stages professionnels en agronomie ainsi que ceux qui décrivent le profil de maître de stages.
- Adresser une demande aux deux facultés québécoises d'agronomie afin que ces dernières offrent une activité de formation continue portant sur la réalisation de PAEF, PAEV, bilan de phosphore et avis de projet.
- Effectuer des démarches auprès de l'Université Laval et de l'Université McGill afin qu'à moyen terme, certains sujets, tels l'éthique et la déontologie, soient couverts dans les cours obligatoires des baccalauréats qui donnent ouverture au permis d'exercice de l'OAQ.
- Déléguer au comité administratif le traitement des dossiers relatifs à l'application de l'article 55.1 du *Code des professions* qui oblige tout professionnel à déclarer à l'OAQ toute infraction de nature criminelle ou disciplinaire et demander à la secrétaire de l'Ordre d'en informer le syndic.
 - quant à la gestion d'une nouvelle période d'interdiction d'épandage des matières fertilisantes;
 - quant aux *Recommandations sur les critères provisoires pour la valorisation des matières résiduelles fertilisantes (MRF)*.
 - Présenter le mémoire « *Au-delà de la production porcine, une agriculture à repenser* » lors des audiences du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) chargé de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.
- Adopter la proposition de renouvellement de la police d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes et poursuivre les démarches en vue d'offrir un programme avantageux au meilleur coût possible pour 2004-2005.
- Offrir une formation sur le nouveau *Code de déontologie des agronomes*, entré en vigueur le 19 septembre 2002, en vue d'aider les agronomes dans leur pratique professionnelle.
- Mettre sur pied et offrir annuellement une formation aux administrateurs des sections régionales afin qu'ils se familiarisent avec le fonctionnement et les affaires de l'OAQ.
- Élaborer une politique de bénévolat et de rémunération des conseillers spéciaux de l'Ordre.
- Collaborer avec l'Association professionnelle des agronomes du Québec (APAQ) pour la publication d'un sondage sur les conditions de travail des agronomes.

- À titre de membre du Conseil du paysage québécois, appuyer le mémoire présenté par cet organisme à la Commission des biens culturels du Québec afin que le Mont-Royal soit déclaré paysage emblématique national.
- Procéder à la réalisation d'une nouvelle forme de présentation du formulaire de réinscription au tableau des membres et à l'élaboration d'un guide d'instruction.
- Collaborer à la mise sur pied d'un comité de liaison UPA-OAQ dont l'objectif est de favoriser les échanges d'information et une meilleure compréhension des points de vue de chacun des organismes sur des sujets d'intérêt commun.

Administration et budget

- Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.
- Adopter le budget 2003-2004.
- Recommander aux membres présents à l'assemblée générale annuelle 2003 de hausser la cotisation de 31,13 \$ pour le renouvellement du permis d'exercice valide du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.
- Adopter un guide d'accompagnement à l'intention des sections régionales pour la présentation de leurs états financiers.
- Demander à chacune des 11 sections régionales de contribuer pour un montant équivalent à 10 \$ par agronome membre de section en vue de l'élaboration d'outils de communication ciblés dans le plan de communication de l'Ordre.
- Augmenter les frais administratifs à 20 \$ pour le traitement d'un premier chèque sans provision retourné par l'institution financière et à 50 \$ pour une récidive au cours du même exercice financier.

Communication et visibilité

- Accepter les principes du plan de communication stratégique de l'OAQ en regard des enjeux et des priorités ciblés et présenter celui-ci aux participants de l'assemblée générale annuelle 2002.
- Sélectionner les récipiendaires pour les différents prix de l'OAQ et pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Adopter le thème du Congrès 2003 de l'OAQ, soit « La production des aliments... objectif qualité ! »
- Participer aux fêtes du 40^e de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et faire réaliser une plaque de bronze pour souligner la contribution des professeurs à la formation des agronomes du Québec.

Rapport d'activité du comité administratif

Mandat

Le comité administratif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

Activités de l'année

Au cours de l'année financière 2002-2003, le comité administratif s'est réuni à 11 reprises. En plus de faire des recommandations au Bureau et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité administratif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous.

Ressources humaines

- Recruter et embaucher M^{me} Marjolaine Charbonneau au poste de secrétaire.
- Recruter et embaucher, à titre de contractuel, M. Jean Luc Fortin, agr., au poste de répondant en agroenvironnement.

Affaires légales et professionnelles

- Délivrer un permis d'exercice à 128 nouveaux agronomes.
- Accepter la réinscription de 45 personnes au tableau des membres de l'OAQ.
- Reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation à 46 candidats.
- Traiter, à titre de comité d'enquête, les dossiers relatifs à la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome.

Administration et budget

- Attribuer 45 bourses d'études à des étudiants gradués membres de l'Ordre et quatre bourses à des agronomes agissant comme coopérant volontaire en développement international, pour une contribution totale de 8 405 \$.
- Hausser les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique agronomique à 150 \$.

Visibilité de l'Ordre

- Adopter le contenu du dépliant *L'agronome et vous, des responsabilités partagées*, lequel décrit les responsabilités devant être assumées tant par l'agronome que par son client pour assurer une relation de travail efficace entre les deux parties.

sur les membres

Au 1^{er} avril 2002, 3 131 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre

- 151 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau
- 128 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année
- 45 membres se sont réinscrits
- 12 membres à vie ont été inscrits au tableau d'honneur
- 18 membres sont décédés, dont 4 étaient dans la catégorie de membre régulier, 1 de membre retraité et 1 de membre à vie

Ainsi, en date du 31 mars 2003, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 135 agronomes.

Le montant de la cotisation pour 2002-2003 était de 331,15 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec.

Classe de cotisation	Nombre de membres 2002-2003
Régulier	2 965
65 ans et plus, et retraités	119
70 ans et plus (membre à vie)	38
Invalide	13
Tableau d'honneur	150

Répartition des membres selon le type d'employeur au 31 mars 2003

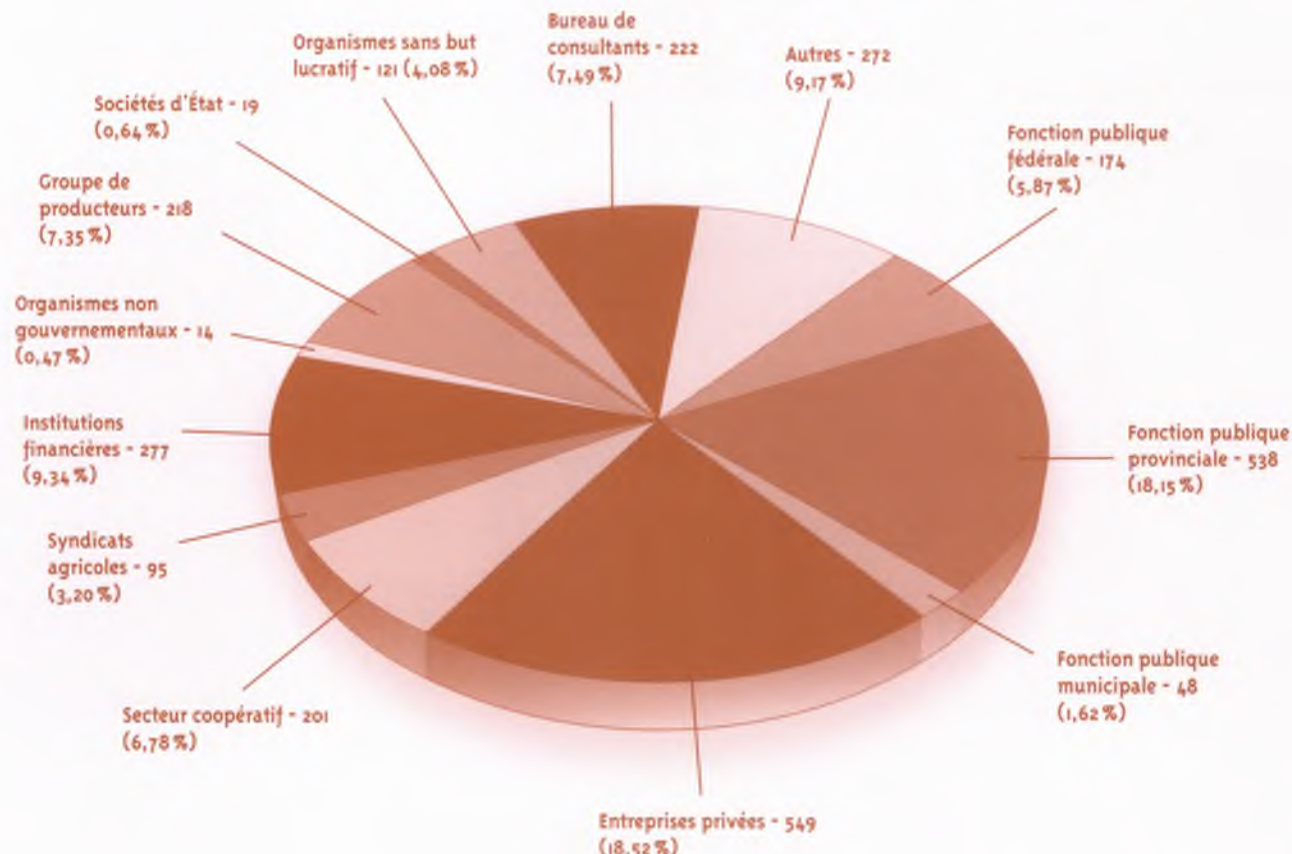
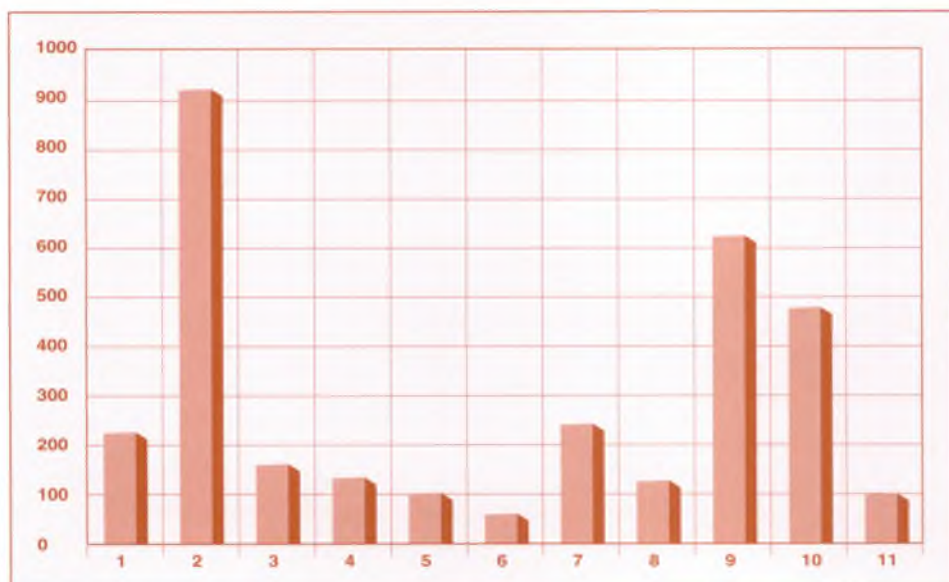
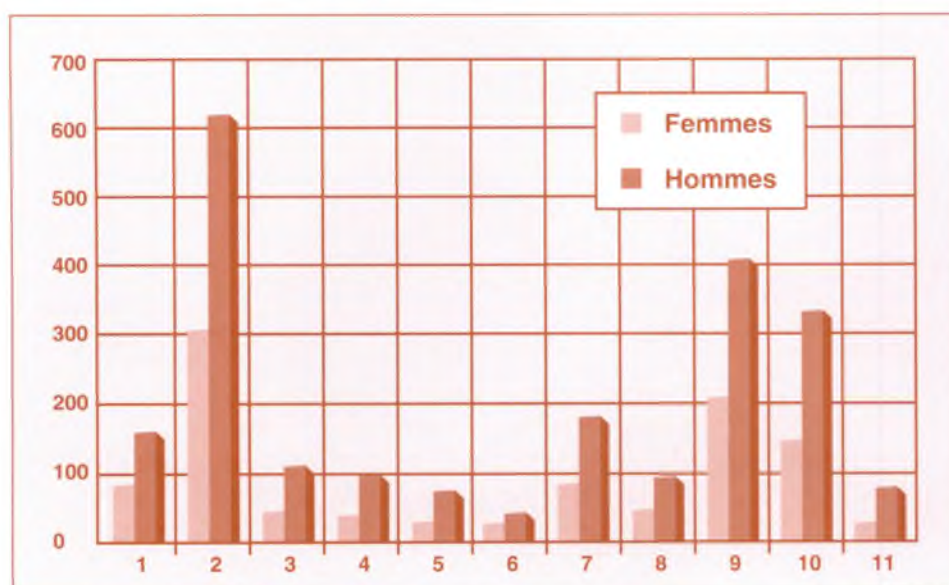


Tableau des membres par section au 31 mars 2003



Sections	
1 -	Laval-Rive-Nord (225)
2 -	Québec (915)
3 -	Trois-Rivières - Nicolet (156)
4 -	Est du Québec (135)
5 -	Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord (99)
6 -	Abitibi - Témiscamingue (52)
7 -	Estrie - Bois-Francs (242)
8 -	Outaouais (128)
9 -	Montréal - Rive-Sud (613)
10 -	Saint-Hyacinthe (469)
11 -	Côte-du-Sud (101)

Tableau des membres par section et selon le sexe au 31 mars 2003



Sections	
1 -	Laval - Rive-Nord
2 -	Québec
3 -	Trois-Rivières - Nicolet
4 -	Est du Québec
5 -	Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord
6 -	Abitibi - Témiscamingue
7 -	Estrie - Bois-Francs
8 -	Outaouais
9 -	Montréal - Rive-Nord
10 -	Saint-Hyacinthe
11 -	Côte-du-Sud
Nombre total de femmes : 1 019	
Nombre total d'hommes : 2 116	

Rapport de la directrice générale



Grands dossiers

Avec l'adoption de son plan d'action stratégique, en décembre 2001, l'OAQ a entrepris un important virage et mis de l'avant une toute nouvelle approche qui s'est traduite par le développement et la livraison d'une gamme de services à valeur ajoutée, notamment en matière de développement des compétences et

de la carrière des membres.

L'année 2002-2003 constituait la première année de mise en application de ce plan stratégique et plusieurs des projets identifiés pour chacune des cinq priorités d'action retenues ont été réalisés à notre grande satisfaction. Par ailleurs, d'autres projets venant répondre à des impératifs de l'heure se sont ajoutés en cours d'année, dont l'adoption par le ministère de l'environnement (MENV) du *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*, le 14 juin 2002. De fait, on ne peut passer sous silence les nombreuses interventions de l'OAQ dans tout le dossier de l'agroenvironnement, lequel concerne directement une large proportion d'agronomes.

C'est ainsi que l'Ordre a organisé, en 2002-2003, une campagne dynamique de formation et d'information articulée autour de trois activités principales :

- Un cours de formation sur les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), les plans agroenvironnementaux de valorisation (PAEV) et le phosphore.
- Une tournée provinciale d'information sur le REA.
- Un colloque intitulé : « Colloque sur le phosphore : une gestion éclairée ! ».

Notons que près de 850 agronomes et autres intervenants de la fertilisation agricole ont participé à l'une ou l'autre des deux éditions du colloque sur le phosphore alors que plus de 400 et 680 agronomes se sont respectivement inscrits aux cours de formation et à la tournée d'information, une participation record !

Par ailleurs, répondant à un besoin jugé prioritaire dans le contexte où de nombreux finissants en agronomie sont appelés à réaliser des plans agroenvironnementaux de fertilisation, l'OAQ s'est impliqué dans l'offre du tout premier cours de niveau baccalauréat sur les PAEF. Précisons que cette formation intitulée *Gestion agroenvironnementale des entreprises agricoles* a été offerte par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval à la session d'hiver 2003. L'OAQ est également à faire des démarches auprès de la FSAA et de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement (FSAE) de l'Université McGill afin qu'un tel cours puisse être offert en formation continue aux agronomes qui souhaitent s'orienter ou se réorienter en agroenvironnement.

En complément aux formations offertes et dans le cadre d'une entente formelle signée entre l'OAQ et le ministère de l'Environnement (MENV) au regard de la mise en application du REA, l'OAQ a publié la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du PAEF* ainsi que des guides pour remplir les formulaires *Avis de projet* et *Bilan de phosphore* du MENV. L'OAQ a aussi procédé à la diffusion, sur son site Web, de normes de pratiques élaborées tout au long de l'année et de capsules d'information intitulées *INFO-REA THÈME*. Ces capsules traitent de chacune des sections du REA dans un souci d'assurer une compréhension uniforme du règlement et de son application. Elles ont été constamment mises à jour au fil des questions et des commentaires que nous avons reçus des agronomes qui agissent sur le terrain.

Malgré l'importance des efforts consacrés par l'Ordre à la réalisation de ces outils de travail, les agronomes oeuvrant dans d'autres domaines d'activité que l'agroenvironnement n'ont pas pour autant été oubliés. Notamment, une *Grille de référence pour la préparation d'un programme alimentaire* a été élaborée et diffusée au cours de l'hiver. Cette grille a permis de préciser les normes de la pratique devant être rencontrées dans l'élaboration des programmes alimentaires et la préparation des dossiers. Quant aux agronomes qui travaillent dans le secteur de l'économie et de la gestion agricoles, ils pourront sous peu se prévaloir d'une grille d'analyse des actes posés dans leur domaine d'activité.

En outre, à l'issue de plusieurs démarches effectuées auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ), l'Ordre a déposé, le 29 avril 2002, une demande visant à ce que les agronomes puissent à nouveau utiliser le titre de « nutritionniste en production animale », privilège qui leur avait été retiré en 1993 à la suite d'une modification législative apportée au *Code des professions* et ayant pour effet de réserver l'utilisation du titre de nutritionniste aux seuls membres de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Bien que nous ne connaissions pas encore les résultats de nos démarches auprès de l'Office, nous avons bon espoir qu'à court terme, les quelque 800 agronomes oeuvrant en zootechnie puissent à nouveau utiliser ce titre. Enfin, l'Ordre a aussi procédé à des démarches similaires auprès de l'OPQ afin que le titre d'« agro-économiste » soit exclusivement réservé aux agronomes.

D'autre part, dans un souci d'apporter un soutien aux étudiants qui se destinent à la profession d'agronome et de les sensibiliser aux devoirs et obligations auxquels ils seront soumis en tant que professionnel, l'OAQ a procédé à la mise en place de son *Cheminement préparatoire à la vie professionnelle* au sein des deux facultés québécoises d'agronomie. Ce plan d'accompagnement permet d'établir un contact soutenu avec les étudiants par le biais de rencontres où la présidence de l'Ordre leur explique, dès la première année de leur baccalauréat, le mandat, la structure et le fonctionnement de leur futur ordre professionnel. Au cours des années

subséquentes, des thématiques telles que la déontologie et la responsabilité professionnelle sont également abordées alors qu'en dernière année d'étude, le contenu et le déroulement de l'examen d'admission de l'OAQ leur sont présentés, notamment par le biais de mises en situation simulées avec la collaboration d'un examinateur.

Outre la réalisation de ces grands dossiers, nous avons travaillé de façon parallèle à la finalisation du plan de communication de l'Ordre, lequel est venu compléter le plan d'action stratégique. Ce plan de communication nous a permis d'identifier les principales clientèles cibles de l'OAQ et d'estimer leurs besoins face aux enjeux actuels. L'examen de nos outils de communication, dont le bulletin d'information *Agro-Nouvelles* et le site Web de l'Ordre, a également été réalisé. L'élaboration et la tenue d'un sondage approfondi auprès des membres, au cours de l'automne 2002, a aussi permis d'apporter un éclairage nouveau sur certaines données et de préciser des pistes de réflexion et d'intervention à court et moyen termes. La prochaine étape consiste maintenant à élaborer, pour chacune des cibles prioritaires identifiées, des plans d'action en communication, lesquels auront nécessairement des retombées visibles, directes et positives dans le milieu.

Administration

Au plan des finances et dans le contexte où le budget 2002-2003 était déficitaire, on peut affirmer que l'Ordre a bien performé si l'on se fie à l'écart positif au montant de 18 201 \$ entre le réel au 31 mars 2003 et la prévision budgétaire. De fait, plutôt que d'atteindre un déficit au montant de 48 304 \$ tel qu'anticipé, nous avons réussi à abaisser ce dernier à un montant de 30 103 \$. Cette situation s'explique par un excédent des produits de 121 575 \$ comparativement au budget, alors qu'au niveau des charges, l'augmentation des dépenses a été moindre, soit de 103 374 \$.

Du côté des produits, bien que les revenus relatifs à la cotisation aient été inférieurs aux prévisions budgétaires, cette perte de revenu a été largement compensée par les produits générés par le congrès et les diverses activités de formation offertes tout au long de l'année. À titre d'exemple, compte tenu des taux exceptionnels de participation qu'ils ont connus, le colloque sur le phosphore a à lui seul généré un profit de près de 14 000 \$, alors que celui-ci n'était pas prévu au budget, et le congrès 2002 a permis de récolter un surplus d'un peu plus de 16 000 \$. Mentionnons toutefois que ces montants ne tiennent pas compte des dépenses de salaires associées au personnel du siège social affecté à l'organisation de ces événements.

Pour ce qui est des charges, les montants alloués aux différents postes budgétaires ont pour la très grande majorité d'entre eux été respectés si l'on fait abstraction, bien entendu, des dépenses reliées à la tenue des activités de formation non prévues au budget. Les principaux écarts rencontrés s'expliquent, d'une part, par le report

de certains projets dont le *Mémento de l'agronome* et le *Guide de prestation de services professionnels en agronomie*, par la publication d'un nombre inférieur de numéros d'*Agro-Nouvelles* ainsi que par le versement d'un montant moindre en avantages sociaux. D'autre part, des dépenses supplémentaires au budget ont été engendrées par un plus grand nombre de réunions tenues par certains comités, par une sollicitation accrue des aviseurs légaux de l'Ordre pour le traitement de dossiers en pratique illégale et en usurpation du titre d'agronome ainsi que de dossiers reliés à la discipline, par des frais de déplacement et de représentation plus importants compte tenu des nombreuses demandes auxquelles l'Ordre a dû répondre et par la réalisation du plan de communication et du sondage effectué auprès des membres.

Retenons de ce qui précède que l'Ordre s'est acquitté de son mandat de protection du public en consacrant les ressources financières nécessaires à la réalisation des activités prescrites par le *Code des professions* et qu'en outre, il a su répondre aux besoins de soutien et d'encadrement des agronomes en s'assurant de la mise en œuvre des projets prévus au plan d'action stratégique.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, compte tenu des objectifs ambitieux que l'Ordre s'est donnés, on peut affirmer sans conteste que le personnel du siège social a grandement été sollicité tout au long de l'année. Ainsi, devant l'importance des besoins à combler en matière d'agroenvironnement et de façon à ne pas retarder indûment la réalisation des projets déjà prévus au plan d'action, il devenait impératif de compléter l'équipe en place par l'ajout d'une ressource pouvant se consacrer exclusivement aux dossiers en lien avec la mise en application du REA. L'obtention d'une subvention dans le cadre d'un programme du MENV a permis de procéder au recrutement et à l'embauche de M. Jean Luc Fortin, agr., lequel est entré en fonction le 10 février 2003, à titre de contractuel au poste de répondant en agroenvironnement.

Par ailleurs, bénéficiant depuis quelques années d'une ressource supplémentaire en secrétariat à raison de six mois par année lors de la période de renouvellement de la cotisation et de l'organisation du congrès de juin, les administrateurs ont donné leur aval pour qu'un poste permanent de secrétaire à temps plein soit créé, permettant par le fait même de répartir plus adéquatement les tâches de secrétariat au sein de l'équipe et d'offrir un support accru à la chargée de projets, au répondant en agroenvironnement ainsi qu'à la responsable des communications. Nous avons donc eu le plaisir d'accueillir parmi nous M^{me} Marjolaine Charbonneau qui est entrée en fonction le 17 février 2003.

Nécessairement, l'ajout de deux nouvelles ressources à l'équipe de huit personnes en place a nécessité l'aménagement d'espaces supplémentaires de bureau. Nous avons donc procédé à un «agrandissement par l'intérieur» en récupérant de l'espace à même la grande salle de réunion. Nous avons également profité des travaux en cours pour faire construire un bureau fermé pour la technicienne en comptabilité, répondant ainsi à une demande justifiée par le caractère confidentiel de certaines de ses fonctions.

Enfin, au chapitre des ressources matérielles, les efforts ont principalement porté sur le développement et l'implantation du principal module de notre nouveau système de gestion de l'information. Mentionnons que ce projet, qui a nécessité des investissements importants, a permis de remplacer la base de données en place qui datait de plus de 10 ans. Ainsi, outre la flexibilité d'utilisation qu'il procure, le nouveau système a permis d'intégrer, sur une même plate-forme, les données du tableau des membres, du système comptable ainsi que du carnet d'adresse Outlook, nous permettant ainsi de bénéficier d'une efficacité accrue dans la mise à jour et le traitement des données. Dans une étape ultérieure, il est prévu qu'un lien soit créé entre notre site Web et le système de gestion afin d'assurer une mise à jour automatique du répertoire des membres.

Un autre objectif poursuivi avec la mise en place du système de gestion de l'information était d'assurer une communication plus efficace avec nos membres, par le biais d'envois électroniques. Ainsi, dès le début de la prochaine année, nous serons à même de transmettre sans délai de l'information de première ligne aux agronomes, que ce soit par courriel ou par télécopieur.

Par ailleurs, compte tenu des possibilités qu'offrait notre nouveau système, nous en avons profité pour revoir le formulaire de renouvellement du permis d'exercice de l'Ordre et pour compléter celui-ci avec un guide explicatif à l'intention des usagers. Ces documents semblent d'ailleurs avoir été grandement appréciés des membres si l'on se fie aux nombreux commentaires positifs reçus.

J'aimerais terminer cette présentation en mentionnant que, bien qu'il porte le nom de «Rapport de la directrice générale», ce rapport pourrait tout aussi bien porter le nom de «Rapport du siège social de l'OAQ» puisque les différents éléments qu'il contient, sans parler de tous les autres qui n'y figurent pas, sont le fruit du travail d'une magnifique équipe avec qui j'ai le privilège de travailler au quotidien. Je tiens donc à remercier chaleureusement mes collègues de travail pour la motivation, le dévouement et le professionnalisme qu'elles et 'il' ont démontré tout au long de cette année bien remplie. Je désire également remercier les administrateurs de l'Ordre et plus particulièrement la présidente, Claire Bolduc, et le vice-président, Luc Cyr, avec qui j'ai pu travailler en étroite collaboration dans l'accomplissement de notre mandat de protection du public.



CLAUDINE LUSSIER, AGR., M.Sc.
DIRECTRICE GÉNÉRALE

comité d'enquête

Membres du comité

M^{me} Claire Bolduc, agr., présidence

M. Marco Morin, agr.

M. Luc Cyr, agr.

M. Robert Blanchette, adm. nom.

M. Louis Lesage, agr.

Secrétaire : M^{me} Louise Rougeau, agr.,

Secrétaire de l'ordre

Soutien administratif : M^{me} Johanne Bisson, préposée

Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

L'Ordre des agronomes du Québec s'est toujours assuré du traitement des plaintes concernant le respect du champ de pratique réservé aux agronomes. En juillet 2000, le Bureau de l'Ordre a nommé le comité administratif à titre de « comité d'enquête » de l'OAQ pour la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome, officialisant ainsi le mode de traitement des dossiers.

En vertu du *Code des professions*, un tel comité peut prendre connaissance d'un dossier tenu par un professionnel, requérir la remise de tout document et prendre copie d'un dossier ou document dans l'exercice de ses fonctions. Le professionnel doit, sur demande, permettre également au comité l'examen d'un tel dossier ou document et il ne peut invoquer son obligation de respecter le secret professionnel pour refuser de le faire. De plus, les membres du comité d'enquête ne peuvent être poursuivis en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions. La confidentialité des dossiers en est d'autant respectée.

Activités de l'année

Le comité d'enquête s'est réuni lors de chacune des sessions du comité administratif afin de traiter les nouveaux dossiers et d'effectuer le suivi des dossiers en cours. Par conséquent, le comité d'enquête s'est réuni à 11 reprises.

Depuis deux ans, le comité utilise un guide de procédure interne qui facilite la prise de décision et permet certaines délégations à la secrétaire de l'Ordre qui agit à titre de secrétaire de ce comité.

Le comité d'enquête a traité plusieurs plaintes pour pratique illégale et est intervenu dans des dossiers de sensibilisation à la profession afin de faire connaître les lois professionnelles aux employeurs. Rappelons qu'une plainte est une information sur un fait et que le délai de prescription permettant à l'Ordre d'intenter une poursuite au criminel contre un individu est de un an. Ainsi, le fait rapporté doit s'être déroulé il y a moins de un an pour que l'Ordre puisse intervenir. De plus, il doit être bien documenté car l'Ordre a le fardeau de la preuve. À ce jour, les plaintes contre des individus se sont réglées par des lettres de la secrétaire ou des mises en demeure, selon la nature du dossier et des risques associés à la pratique.

Néanmoins, des démarches sont en cours contre des individus qui ont posé sciemment des actes agronomiques sans la surveillance d'un agronome, contrevenant ainsi au *Code des professions* (art. 32) et à la *Loi sur les agronomes* (art. 24 et 28 c).

L'usurpation de titre a également fait l'objet de plusieurs plaintes et les interventions ont également pris la forme de lettres de la secrétaire ou de mises en demeure, selon la nature du dossier. Quant au titre d'« agro-économiste » sur lequel l'Ordre s'est positionné depuis quelques années, il a également fait l'objet d'interventions auprès des représentants des universités et de l'Office des professions du Québec auprès duquel une démarche a été effectuée en regard de la réserve de ce titre aux seuls agronomes.

Depuis quelques années, l'Ordre est intervenu auprès de plusieurs individus et employeurs. Les efforts de tous sont essentiels pour assurer la surveillance du champ de pratique des agronomes et cela commence par les agronomes eux-mêmes qui, depuis l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des agronomes*, ont l'obligation d'informer leur ordre de toute situation relative à la pratique illégale et à l'usurpation de titre.

En terminant, je tiens à remercier de leur collaboration tous les membres du comité d'enquête ainsi que les employées du siège social affectées à ces tâches.



CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

du syndic

**Mandat**

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116¹, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête. » Si cette enquête démontre

qu'une infraction a été commise, une plainte sera portée devant le comité de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*.

De plus, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* énonce ce qui suit à l'article 1 : « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

Activités de l'année

Pour l'année 2002-2003, les effectifs du Bureau du syndic se composaient de M. Georges O'Shaughnessy, agr., syndic, M^{me} Patricia Landry, agr., syndique adjointe et, au soutien administratif de M^{me} Johanne Bisson, préposée, Services aux membres et affaires juridiques de l'OAQ.

Au cours de l'année 2002-2003, le Bureau du syndic a entrepris 44 enquêtes et 21 autres ont été poursuivies de l'année précédente. En comparaison, le nombre de demandes d'enquête avait été de 55 en 2001-2002 et de 21 l'année précédente. Précisons que pour ces nouvelles enquêtes (44), 17 sont des dossiers d'agronomes qui ont été référés au Bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP), la plupart du temps parce qu'ils avaient omis de répondre à la correspondance de ce comité.

Pour ce qui est des 27 autres enquêtes, trois ont été demandées par un client de l'agronome ou par une personne du public, 12 par un collègue agronome, cinq ont été référées par la secrétaire de l'Ordre (à la suite de demandes des administrateurs du Bureau) et huit ont été initiées directement par la syndique adjointe ou le syndic à la suite de la réception d'une information.

Un différend a été soumis au syndic pour la conciliation d'un compte d'honoraires et une entente en a résulté, si bien que le dossier n'a pas été porté devant le comité d'arbitrage des comptes.

Vingt-deux enquêtes ont été complétées au cours de l'année et, au 31 mars 2003, 59 dossiers étaient encore ouverts et les enquêtes se poursuivaient. Pour deux des dossiers complétés, une plainte a été déposée auprès du comité de discipline de l'Ordre. Les audiences auront toutefois lieu en 2003-2004, les deux causes ayant été reportées. Pour les autres cas, le syndic et la syndique adjointe ont relevé des infractions mineures; il s'en est suivi des avertissements et recommandations aux agronomes concernés.

Aucun dossier n'a été référé par le Bureau du syndic au CIP pour une enquête particulière sur la compétence. Il n'y a pas eu non plus de dossier soumis au comité de révision, ni de dossier ayant fait l'objet d'une conciliation entre le demandeur d'enquête et l'agronome.

En alternance avec la secrétaire de l'Ordre, le syndic a continué à rédiger des chroniques dans l'*Agro-Nouvelles* sur les aspects entourant la pratique professionnelle et la déontologie.

À la fin janvier, la syndique adjointe a donné une conférence dans le cadre des « Rencontres provinciales des conseillers et présidents des clubs-conseils en agroenvironnement ». Cette présentation a permis aux quelque 30 présidents et administrateurs et aux 63 conseillers (dont 52 agronomes) de 54 clubs-conseils de mieux se familiariser avec les obligations déontologiques des agronomes, plus particulièrement dans le cadre des situations vécues au sein des clubs-conseils.

Enfin, au cours de l'année, le syndic et la syndique adjointe ont répondu à quelque 120 demandes de renseignements venant tant des membres que du public.

Le nouveau Code de déontologie des agronomes

La vulgarisation du nouveau *Code de déontologie des agronomes*, entré en vigueur le 19 septembre dernier, a occupé une partie de nos énergies de l'automne. Les membres ont pu prendre connaissance du nouveau Code par le biais de la version annotée qui a été publiée et par trois articles parus dans l'*Agro-Nouvelles*.

Une tournée d'information sur le nouveau *Code de déontologie des agronomes* a été préparée et sera entreprise dans les régions dès le début de l'année financière 2003-2004.

Quelques observations

Bien que l'arrivée au siège social du répondant en agroenvironnement, M. Jean Luc Fortin, agr., ait fait chuter le nombre de demandes de renseignements plus « techniques » concernant les plan agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) et le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), les demandes de renseignements arrivent toujours plus nombreuses au Bureau du syndic. Cette année, plusieurs d'entre elles touchaient la notion de *conflit d'intérêts*, si bien que cette situation a suscité une réflexion de notre part. Il en a résulté une recommandation pour les agronomes de ne pas effectuer d'actes professionnels pour leur propre compte ou pour les membres de leur famille si une situation de conflit d'intérêts risquait de surgir.

Les demandes de renseignements continuent aussi à être nombreuses relativement à l'appartenance et à la tenue des dossiers. Nous en profiterons pour traiter le sujet lors de la tournée de vulgarisation du *Code de déontologie des agronomes*.

Cependant, nous ne rejoindrons qu'une partie de notre « clientèle » avec cette tournée. Je crois que la meilleure façon de conscientiser nos agronomes aux aspects déontologiques et réglementaires de leur profession serait d'imposer un cours qui, préférablement, devrait être suivi et réussi avant qu'ils ne se présentent à l'examen d'admission à l'Ordre. Pour les agronomes déjà inscrits au tableau, il faudrait songer à une formule pour rendre ce cours obligatoire.

GEORGES O'SHAUGHNESSY, AGRONOME
SYNDIC

¹ Infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les agronomes.

■ Admission

Membres du comité

Président :	M. Luc Cyr, agr. M ^{me} Emmanuelle Arès, agr. M ^{me} Chantal Blouin, agr. M ^{me} Caroline-Joan Boucher, agr. M ^{me} Catherine Dugré, agr. M ^{me} Sophie Gendron, agr. M. Jean-Paul Laforest, agr. M ^{me} Nancy Morin, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Roux, agr. secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques
Collaboration :	M ^{me} Jocelyne Morin, agr., agente de développement, compétences et carrière à l'OAQ

Mandat et objectifs du comité

Le comité d'admission a le mandat de voir à la bonne marche du processus d'admission à l'OAQ. Pour 2002-2003, le Bureau lui a confié les mandats suivants :

- Évaluer le processus d'admission et proposer des améliorations continues.
- Supporter la mise en place des comités de liaison des étudiants des facultés d'agronomie et du cheminement préparatoire à la vie professionnelle.
- Proposer un projet pour l'accueil des étudiants par les sections régionales.
- Collaborer à la production du *Mémento de l'agronome du Québec* et collaborer avec les facultés afin d'offrir un cours obligatoire sur le professionnalisme en agronomie.
- Proposer des modes de distribution du *Mémento de l'agronome du Québec* auprès des examinateurs, des étudiants, des personnes ayant obtenu une équivalence de l'OAQ et des agronomes.
- Élaborer le projet de mise en place d'un processus de tutorat volontaire et à demande (mentorat) pour les nouveaux agronomes.
- Proposer des critères qui serviront à l'accréditation des stages professionnels en agronomie pour les programmes d'études universitaires reconnus par l'OAQ.
- Rédiger, en collaboration avec le comité de législation, un règlement pour autoriser certaines personnes (dont les stagiaires en sciences agricoles) à poser des actes agronomiques sous certaines conditions.

Réalisations

Le comité s'est réuni à deux reprises et a mis en place un sous-comité :

- Sous-comité d'accueil et d'accompagnement des stagiaires, des gradués et des nouveaux admis.

Les principales réalisations sont :

- La production d'une liste de directives à l'intention des examinateurs.
- La proposition de critères d'accréditation pour les stages professionnels en agronomie.

- La préparation d'un document intitulé « *Prise en charge du cheminement préparatoire à la vie professionnelle par les différents comités de l'OAQ, en support aux comités de liaison des facultés avec l'Ordre* ».
- La suite de l'expérimentation de la nouvelle stratégie pour l'examen d'admission, laquelle a conduit à la proposition d'organiser, dès mars 2003, une seconde activité de formation à l'intention des présidents de comités d'examineurs et d'analyser les besoins des personnes immigrantes qui souhaitent se présenter à l'examen de l'Ordre. La session de formation a été reportée à 2003-2004 et le support des immigrants a été reporté après la production du *Mémento de l'agronome du Québec*.
- L'étude d'un projet de règlement autorisant certaines personnes à poser des actes agronomiques.
- La proposition de la prise en charge des gradués et des agronomes juniors par le comité de la formation continue.

À la suite des travaux du comité, le Bureau a adopté les critères qui serviront à l'accréditation des stages professionnels en agronomie et déterminé le profil de maître de stages et le mode de prise en charge du cheminement préparatoire à la vie professionnelle par les différents comités de l'OAQ. Il a également retenu le principe d'implication des sections dans l'accueil et le support aux stagiaires et aux nouveaux agronomes par un mécanisme de mentorat. Par ailleurs, le Bureau a confié en fin d'année financière le projet de mentorat au comité de formation continue.

Enfin, des trois sessions d'examen qui ont eu lieu lors de l'exercice financier 2002-2003, deux ont été tenues à Québec et une à Montréal. Elles ont permis d'admettre 128 nouveaux agronomes sur un total de 157 candidats à l'examen.

Les agronomes qui ont fait partie des comités d'examineurs cette année sont :

M. Pascal Alary	M. Michel Fortier	M. Donald Michaud
M. Jean Amiot	M. Hugues Francoeur	M ^{me} Sylvie Mondor
M. François Audy	M. André Gagnon	M ^{me} Nancy Morin
M. Claude Bédard	M ^{me} Veronique Gagnon	M. Georges Parent
M. Réginald Belzile	M ^{me} Sophie Gendron	M. Luc Pelletier
M. Guy Bergeron	M. Jean Genest	M. Denis Poirier
M ^{me} Chantal Blouin	M. Michel Germain	M ^{me} Agnès Ratelle
M ^{me} Caroline-Joan Boucher	M. Yvan Girard	M. André Rochon
M ^{me} Martine Bourgeois	M. Gilles Guilbault	M. François Rousseau
M. Gérard Boutin	M. Jacques Lagacé	M. Daniel Roussel
M. Luc Boutin	M ^{me} Line Landry	M. Nelson Roy
M ^{me} Hélène Cliche	M ^{me} Johanne Laplante	M. André Saint-Hilaire
M ^{me} Sylvie Côté	M. Éric Lavoie	M. Robert Savage
M. Bruno Demers	M ^{me} Louise LeBel	M. Thomas-Louis Simard
M. Ronald Desjardins	M. Jean Lecours	M. Nicolas Simoneau
M ^{me} Marie-Edith Dufresne	M ^{me} Manon Lepage	M. Martial Tremblay
M ^{me} Catherine Dugré	M. David Lucas-Girardville	M. Larbi Zerouala
M. Marcel Dussault	M. Bruno Maltais	
M. Jean Duval	M. Jean Mercier	

Je désire souligner la rigueur des examinateurs, la collaboration des membres du comité d'admission, la participation de l'agronome Donald Michaud à la remise des résultats de l'examen et le dévouement de mesdames Louise Roux, Johanne Bisson, Angèle Morin et Jocelyne Morin. Je tiens à leur adresser mes plus sincères remerciements.

LUC CYR, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

■ Arbitrage des comptes

Membres du comité

Président :	M. Urgel Delisle, agr.
Greffier :	M ^{me} Louise Rougeau, agr.
Soutien administratif :	M ^{me} Joanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Deux autres arbitres nommés au besoin par le Bureau parmi les personnes suivantes :

M^{me} Sylvie Côté, agr.
M. Camil Dutil, agr.
M. Gilles Gagné, agr.
M. Jude LeBlanc, agr.
M. Yves Lefebvre, agr.
M^{me} Sylvie Thiébaudeau, agr.
M. Marc Trudelle, agr.
M^{me} Anne Vanasse, agr.
M. Gaétan Villeneuve, agr.

Mandat

Étudier les demandes d'arbitrage des comptes des agronomes. Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet.

Activités de l'année

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

■ Discipline

Membres du comité

Présidente :	M ^{re} Carole Marsot
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr., secrétaire de l'ordre

Les deux autres membres sont nommés, au besoin, à partir d'une liste de noms adoptée par le Bureau.

Mandat

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité est saisi également de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et

règlements alors qu'elle était agronome. Il doit alors décider s'il y a eu infraction. Après audition, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, il doit imposer une ou plusieurs sanctions tel que stipulé au *Code des professions*.

Activités de l'année

Deux plaintes ont été reçues par le comité au cours de l'année, mais les audiences ont été reportées.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

■ Équivalences

Membres du comité

Président :	M. Conrad Bernier, agr. M. Ghislain Gendron, agr. M. Paul C. Laguë, agr. M. Raymond Levallois, agr. M. Guy Mehuys, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr., secrétaire de l'ordre.
Soutien administratif :	M ^{me} Joanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome.

Activités de l'année

Le comité des équivalences s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2002-2003. Il a évalué 53 dossiers et a fait l'analyse préliminaire de 7 dossiers. À la suite de l'étude des 53 dossiers, le comité a recommandé au comité administratif d'accorder 45 équivalences de diplôme et une équivalence de formation. Ces dossiers ont été acceptés par le comité administratif permettant ainsi à ces candidats de se présenter à l'examen d'admission à la pratique de l'Ordre.

D'autre part, M^{me} Joanne Bisson a répondu à 130 demandes d'information reçues au siège social et a rencontré plus d'une vingtaine de candidats qui préparaient leur dossier.

J'aimerais souligner l'excellent travail des membres du comité et je profite également de cette occasion pour remercier M^{mes} Joanne Bisson et Louise Rougeau, agr., qui contribuent au bon fonctionnement du comité des équivalences.

CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

■ Formation des agronomes

Membres du comité

Président:	M. Marc Trudelle, agr. M. Denis Cormier, agr. M ^{me} Isabelle Le Jeune (nommée par le MEQ) M. Jacques-André Rioux, agr. (nommé par la CREPUQ) M. David Wees, agr. (nommé par la CREPUQ)
Secrétaire:	M ^{me} Louissette Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif:	M ^{me} Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tel que défini par le *Règlement sur le comité de la formation des agronomes*, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes, c'est-à-dire l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'agronome. Pour ce faire, le comité examine les objectifs des programmes de formation et leur contenu. Au besoin, il soumet avis ou rapport au Bureau de l'Ordre et aux autres organismes représentés au sein du comité concernant les programmes d'études et les diplômes qui mènent à la profession agronomique. Les mandats additionnels du comité (demandé par le Bureau de l'OAQ) sont de revoir la liste des crédits agronomiques, soit des cours reconnus par l'Ordre lors de l'étude des demandes d'équivalence de formation, d'analyser les passerelles - DEC agricole - BAC en sciences agricoles, de produire des avis et d'examiner les équivalences de cours possibles entre les baccalauréats et les cours de formation continue.

Activités

Le comité s'est réuni le 9 mai, le 13 juin, le 15 octobre et le 17 décembre 2002. Il a déposé son deuxième rapport en juin 2002. Il a analysé les baccalauréats en sciences agricoles offerts par les facultés d'agronomie de l'Université Laval et de l'Université McGill. De plus, il a été convenu qu'un sous-comité rencontrerait les représentants de ces facultés pour obtenir des renseignements complémentaires et valider son analyse des plans de cours et des programmes d'études. Par ailleurs, le comité a également analysé les équivalences possibles entre les cours de baccalauréats et les cours de formation continue de l'Université Laval. De plus, le comité a débuté sa réflexion sur la notion de 30 crédits agronomiques couvrant au moins 4 des 6 champs d'activité pour application à toutes les formes de reconnaissance par l'OAQ.

MARC TRUELLE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

■ Inspection professionnelle

Membres du comité

Présidente:	M ^{me} Nathalie Côté, agr. M. Richard Beaulieu, agr. M. Claude Fournier, agr. M. Marcel Michaud, agr. M. Vital Nault, agr. M. Jean-Jacques Simard, agr.
Inspecteurs:	M. Louis Drainville, agr. M ^{me} Chantale Grégoire, agr. M. André Rochon, agr. et ing. M. André Saint-Aubin, agr. M ^{me} Anne Weill, agr.
Experts en fertilisation:	M. Charles Bergeron, agr. M. Louis Drainville, agr. M. Lionel Michon, agr. M ^{me} Anne Weill, agr.
Secrétaire:	M ^{me} Louissette Rougeau, agr., secrétaire de l'ordre
Personne ressource:	M ^{me} Jocelyne Morin, agr., chargée de projets
Soutien administratif:	M ^{me} Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme approuvé par le Bureau qui a été publié dans l'*Agro-Nouvelles* d'avril 2002.

Le programme de surveillance générale 2002 - 2003 du comité d'inspection professionnelle se définissait comme suit:

- 1) 400 agronomes sélectionnés recevront le *Guide de vérification de l'inspection professionnelle*.
La sélection des agronomes qui recevront ce guide sera effectuée selon un des critères suivants:
 - être membre régulier et ne pas avoir reçu de *Guide de vérification de l'inspection professionnelle* depuis 1997;
 - produire des plans de fertilisation, en surveiller la réalisation ou en approuver;
 - produire des plans alimentaires, en surveiller la réalisation ou en approuver;
 - donner des conseils associés à la vente de produits ou en surveiller la prestation;
 - ne pas appartenir à la section du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord, sauf ceux qui répondent aux critères ci-dessus;
 - avoir 5 ans de pratique ou être à son compte depuis au moins un an.
 - 2) Parmi ces 400 agronomes ayant reçu le *Guide de vérification de l'inspection professionnelle*, le comité d'inspection professionnelle sélectionnera entre 150 et 200 agronomes pour une visite par un inspecteur.
- Les objectifs du mécanisme de l'inspection professionnelle à l'OAQ sont:
- d'assurer le maintien de la compétence et de la qualité de la pratique professionnelle;

- d'identifier les lacunes dans la pratique professionnelle des agronomes, tant au plan déontologique qu'au plan agronomique;
- de formuler des recommandations au Bureau à la suite d'enquêtes particulières ou d'auditions, le cas échéant, ainsi qu'au sujet d'outils de référence à concevoir par l'Ordre;
- d'accompagner, de soutenir et de suggérer aux agronomes des outils ou des activités de formation visant à corriger les déficiences observées.

Cette année marquait l'entrée en vigueur des inspections centrées sur le champ de spécialité de l'agronome. Ainsi, cinq nouveaux inspecteurs ont été embauchés dans les champs de spécialité suivants:

- sol, environnement et régie de la production végétale;
- régie de la production animale;
- économie, gestion et financement agricoles;
- génie agroenvironnemental (génie rural)

Au cours de l'année, le comité a tenu 12 réunions pour discuter et prendre des décisions en relation avec son mandat et pour développer différents projets. Le comité a aussi tenu trois sessions de formation pour les inspecteurs en 2002, soit les 15 et 16 octobre, le 7 novembre et le 29 novembre.

Au moment de l'édition du présent document, le rapport du processus d'inspection 2003-2004 n'était pas tout à fait terminé. Toutefois, les données suivantes donnent un bon aperçu de l'envergure des vérifications effectuées. Ainsi, le CIP a lu et analysé 400 guides de vérification de l'inspection professionnelle et, parmi ceux-ci, 142 agronomes ont été sélectionnés pour une visite d'inspection. Le comité a assuré un suivi de quatre dossiers d'agronomes à qui des modifications à leur pratique avait été demandées lors de l'inspection 2001-2002. De plus, les dossiers de 10 agronomes ont été transmis au syndic parce que ces derniers n'avaient pas répondu à la correspondance du comité, ce qui constitue une infraction au *Code de déontologie des agronomes* et au *Code des professions*.

Encore cette année, une bonne partie des efforts a été consacrée pour la vérification des plans agroenvironnementaux de fertilisation ou de valorisation (PAEF, PAEV). Pour ce faire, les spécialistes en fertilisation ont analysé 31 dossiers. Au cours de l'année, le CIP a réalisé 7 enquêtes particulières auprès d'agronomes afin de vérifier l'état de leurs compétences. Ces enquêtes ont mené le comité à recommander des correctifs au moyen de cours de formation continue ainsi que des ajustements dans le contenu des dossiers pour l'amélioration des actes agronomiques.

Le comité a aussi tenu trois auditions d'agronomes pour évaluer leur compétence. Il n'a pas été recommandé au Bureau de les obliger à compléter avec succès un cours de perfectionnement en fertilisation et de limiter leur droit d'exercer leurs activités professionnelles pour la réalisation de recommandations en fertilisation. Néanmoins, des recommandations quant au contenu des dossiers, aux visites terrain et à leur formation leur ont été transmises. Ajoutons qu'en cours d'année, le comité a amélioré ses outils pour les enquêtes particulières et pour les auditions.

Certains travaux ont été réalisés en sous-comités. Le sous-comité *grille de référence en alimentation animale*, composé de M^{mes} Nathalie Côté et Ghislaine Roch ainsi que de MM. Charles Bachand, Michel Duval et Bertrand Lachance, a complété ses travaux en déposant la *Grille de référence de l'OAQ pour la préparation d'un programme alimentaire*, qui a été adoptée par le Bureau et publiée dans l'*Agro-Nouvelles* de décembre 2002. Le CIP a aussi participé à la mise à jour de la *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation* (PAEF). MM. Marcel Michaud, Vital Nault, Jean-Jacques Simard et Richard Beaulieu ont produit un avis agronomique de déboisement pour fins de culture qui a été

adopté par le Bureau de l'Ordre en mars 2003. De plus, M. Jean-Jacques Simard représente le CIP sur le comité chargé d'élaborer la « Politique de surveillance des techniciens et technologues agricoles par un agronome ». Finalement, MM. André St-Aubin et Jean-Jacques Simard représentent le CIP au comité chargé d'élaborer la grille de référence en gestion et financement agricole.

En terminant, je désire remercier mes collègues du comité pour leur engagement et le travail accompli au cours de l'année ainsi que les inspecteurs et les spécialistes en fertilisation. Je tiens aussi à remercier d'une façon particulière les deux personnes qui nous appuient dans notre travail, M^{me} Louise Rougeau, agr., et M^{me} Johanne Bisson.

NATHALIE CÔTÉ, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Révision

Membres du comité

Trois membres parmi les personnes suivantes, dont une personne représentant le public :

- M. Denis Bastien, agr.
- M^{me} Louise Boulet, agr.
- M. Julien Burns, agr.
- M. Michel Gervais, adm. nom.
- M. Jacques Laganière, agr.
- M^{me} Louise Lévesque, adm. nom.
- M^{me} Ghislaine Roch, agr.

- Soutien administratif : M^{me} Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques
- Secrétaire (au besoin) : M^{me} Louise Rougeau, agr., secrétaire de l'ordre

Mandat

En vertu de l'article 123.3 du *Code des professions du Québec*, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres. Ce comité a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête. L'article 123.5 prévoit que le comité de révision peut dans sa réponse au demandeur :

- 1) conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;
- 2) suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
- 3) suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- 4) conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte.

Lorsque le comité de révision suggère au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête ou conclut qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline, l'ordre doit rembourser à la personne qui a demandé au syndic la tenue de l'enquête les frais qui ont pu être exigés d'elle en application du paragraphe 2^o de l'article 12.3.

Activités de l'année

Aucun dossier n'a été référé au comité de révision au cours de l'année 2002-2003.

comités aviseurs

■ Assurance responsabilité professionnelle

Membres du comité

Président :	M. Gaétan Bonneau, agr. M. Charles Labrie, agr. M. Éric Lavoie, agr. M. Robert Blanchette, adm. nommé
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le mandat 2002-2003 du comité d'assurance responsabilité professionnelle est de proposer des améliorations mineures au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes* en collaboration avec le comité de législation et de rechercher le programme d'assurance responsabilité professionnelle le plus avantageux pour les membres.

Activités de l'année

Cette année marquait l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*. Certaines questions d'application se sont posées au cours des premiers mois. Les membres du comité d'assurance responsabilité professionnelle et les membres du comité de législation ont pris connaissance des principales questions reçues afin d'analyser la pertinence de proposer des modifications au règlement. Après avoir procédé à l'analyse des besoins de certains membres et effectué des vérifications de nature juridique, ils ont finalement convenu qu'il s'agissait simplement de questions d'interprétation.

Au début de l'année 2003, les membres du comité ont été mis au fait de la hausse substantielle de la prime d'assurance causée principalement par la faible rentabilité du compte des agronomes. En effet, en 2002-2003, Le Groupe Encon a dû procéder à des remboursements plus élevés que prévu à la suite de réclamations présentées depuis 1998. Face à cette situation, le comité a convenu de l'urgence d'entreprendre des démarches auprès d'autres assureurs en vue de rechercher le programme le plus avantageux au meilleur coût pour les membres. Ces démarches n'ayant malheureusement pas permis de diminuer la prime de 2003-2004, l'OAQ a renouvelé la police avec Le Groupe Encon. Toutefois, le comité poursuivra ses recherches avec le courtier Aon Parizeau au cours des prochains mois afin de trouver des solutions à cette problématique.

Je remercie les employés du siège social pour leur bon travail, les membres du comité pour leur implication ainsi que tous les agronomes qui nous ont fait part de leurs commentaires au fil de cette première année d'application du nouveau règlement.

GAÉTAN BONNEAU, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

■ Finances

Membres du comité

Président :	M. Marco Morin, agr. M. Rémy Fortin, agr. M. Gilles Guilbault, agr. M ^{me} Louise Leblanc, agr. M. Louis Lesage, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Claudine Lussier, agr. Directrice générale de l'Ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Suzanne Birtz Technicienne en administration, OAQ M ^{me} Denise Dupuis Adjointe administrative, OAQ

Résumé du mandat

Le mandat confié au comité des finances par les administrateurs du Bureau précise quatre fonctions : préparer le budget, étudier les recommandations du vérificateur à la suite du dépôt des états financiers, planifier la stratégie de placement de l'Ordre et réaliser des mandats *ad hoc*. Si les trois premières font parties intégrantes des activités régulières du comité, la quatrième est sujette aux questions pour lesquelles les administrateurs du Bureau désirent recevoir un éclairage.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le comité des finances s'est réuni à six reprises, soit les 3 mai, 17 mai, 11 juillet, 16 septembre et 12 novembre 2002 ainsi que le 18 février 2003. La première et la dernière de ces rencontres ont eu lieu au siège social de l'Ordre, tandis que les autres se sont déroulées par l'entremise d'une conférence téléphonique. Pour compléter leur travail, les membres ont également échangé à plusieurs reprises par courriel.

En plus de ses activités régulières, le comité des finances s'est penché sur trois mandats *ad hoc* reçus des administrateurs du Bureau :

- étudier la répartition entre les sections du produit des cotisations de l'Ordre;
- évaluer et diversifier les sources de revenus de l'Ordre;
- évaluer le coût d'organisation du congrès de l'Ordre.

Le comité a abordé la question de la répartition entre les sections du produit des cotisations, mieux connue sous le nom de « ristourne », en spécifiant le rôle des sections pour ensuite déterminer les sommes nécessaires à la réalisation de ces diverses responsabilités. Ces dernières sont au nombre de cinq : 1) élire un président qui devient son délégué au Bureau; 2) élire un conseil pour l'administration de ses affaires; 3) organiser des activités de formation continue; 4) accompagner les futurs et les nouveaux agronomes; 5) valoriser la profession d'agronome. De là, le comité a recommandé de calculer le montant de la ristourne en utilisant un pourcentage de 3,5 % des cotisations perçues par l'Ordre. De cette somme, un montant de base de 1 500 \$ est attribué à chaque section et la différence entre le total des sommes à être réparties et le total des montants de base est

distribuée proportionnellement au nombre d'agronomes de chaque section. Cette nouvelle approche est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003, soit depuis l'adoption du *Règlement modifiant le règlement sur la répartition entre les sections du produit des cotisations de l'Ordre des agronomes du Québec*.

L'évaluation et la diversification des sources de revenus découlent du processus de planification stratégique réalisée en 2001. Le premier volet de cette activité est complété, soit l'analyse des états financiers de l'Ordre depuis le début des années 1990. Le second volet a débuté en 2002-2003 par l'analyse des sources de revenus des autres ordres professionnels. Les recommandations devraient être déposées au cours de l'exercice financier 2003-2004.

L'évaluation du coût d'organisation du congrès s'effectue principalement en comparant les dépenses engagées par l'Ordre aux frais que facturait un organisme externe. L'avis du comité sur ce sujet devrait également être présenté au cours de l'exercice 2003-2004.

Remerciements

Je tiens à remercier les autres membres du comité des finances, incluant le personnel du siège social, pour le travail accompli au cours de la dernière année. Leur expérience et leur professionnalisme ont permis de faire progresser ou de mener à leur terme de nombreux dossiers.

MARCO MORIN, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

■ Formation continue

Membres du comité

Président : M. Richard Wieland, agr.
M^{me} Geneviève Dufour, agr.
M. Serge Dutil, agr. (jusqu'en juin 2002)
M. Robert Gélinas, agr.
M. Jean-Paul Laforest, agr.
M^{me} Guylaine Martin, agr.
M. Pascal Van Nieuwenhuyse, agr.
(jusqu'en juin 2002)

Secrétaire et soutien
administratif : M^{me} Jocelyne Morin, agr.,
Chargée de projets

Mandat

Le comité a pour mandat de proposer au Bureau les orientations de l'OAQ au chapitre de la formation continue. Pour l'année écoulée, le comité s'est vu confier le mandat d'assurer le suivi et l'application de la *Politique de formation continue 2001-2004* de l'OAQ.

Activités de l'année

S'étant réuni à quatre reprises au cours de la dernière année, les membres du comité de formation continue ont travaillé à l'application de la politique.

Le comité a procédé à l'ajustement des mécanismes de déclaration et d'analyse des activités de formation continue des agronomes. Ainsi ont été réévalués et actualisés :

- le plan de formation continue de l'agronome;
- la grille d'analyse des plans de formation;
- le formulaire de déclaration annuelle des activités de formation.

Les membres ont procédé à l'analyse des plans de formation continue des 400 membres visés par l'inspection professionnelle. Par la même occasion, ils ont procédé à l'évaluation de la démarche et des discussions ont eu lieu avec le comité d'inspection professionnelle, afin d'optimiser le processus.

Sur la recommandation du comité de formation continue, l'Ordre a entamé, au mois de décembre dernier, des démarches auprès des facultés d'agronomie afin que ces dernières offrent une formation continue portant sur la réalisation de PAEV, PAEF, bilan phosphore et avis de projet. De plus, nous avons demandé aux facultés d'agronomie des universités Laval et McGill, que les cours de fertilisation soient actualisés afin que les finissants possèdent, à la fin de leurs études, les nouvelles compétences requises par leurs fonctions.

Plus récemment, le comité de formation continue a entrepris des démarches afin de réactiver le réseau des répondants en formation continue de chaque section de l'OAQ dans le but de regrouper toutes les activités de formation continue offertes sur le site Web de l'Ordre.

Finalement, au cours des dernières semaines de l'exercice 2002-2003, le comité de formation continue a reçu du Bureau le mandat de mener à terme le projet de mentorat de l'Ordre. Ce projet devrait amener le comité à organiser une activité de formation pour les nouveaux agronomes admis, à élaborer les documents du mentorat, à constituer une banque de mentors et à effectuer le suivi de la démarche.

RICHARD WIELAND, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

■ Législation

Membres du comité

Président :	M. Jacques Laganière, agr. M. Stéphane D'Amato, agr. M ^{re} Éric Gosselin, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Roux, agr. Secrétaire de l'Ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tenir à jour les règlements de l'Ordre en fonction des exigences du *Code des professions*, des priorités du Bureau et de l'évolution de la pratique agronomique au Québec.

Activités de l'année

Le comité de législation a proposé l'ajout de dispositions au *Code de déontologie des agronomes* pour inclure des dispositions concernant la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes. Cette modification répondait à une nouvelle exigence du *Code des professions* (article 60.4) à laquelle sont soumis tous les ordres professionnels.

Le comité a procédé à la révision du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes*, afin de faciliter son interprétation. Ce travail a mené à sa fusion avec le *Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec*, tel que requis par l'Office des professions du Québec.

Le comité a également répondu à une demande de révision du *Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des agronomes du Québec* afin d'ajouter des dispositions au sujet de la communication par courrier électronique. Il a été convenu de ne pas modifier le règlement et de fournir aux administrateurs toute l'information nécessaire au sujet des forums de discussion électroniques (clavardage).

En cours d'année, le Bureau a confié au comité le mandat d'analyser la possibilité de rédiger un règlement sur le sceau des agronomes. Après consultation de l'Office des professions, le comité a convenu de recommander au Bureau de ne pas adopter un tel règlement.

Le comité a également débuté la rédaction d'un règlement qui permettra aux agronomes d'exercer sous la forme de deux statuts juridiques actuellement interdits aux agronomes : la société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) et la société par actions. On prévoit l'entrée en vigueur du règlement en avril 2004.

Un dossier important est maintenant sur la table de travail pour permettre aux stagiaires en agronomie et aux personnes admissibles à l'examen de l'OAQ de poser des actes agronomiques sous certaines conditions. Ce règlement est rédigé en collaboration avec le comité d'admission de l'OAQ.

Les membres du comité de législation félicitent M^{me} Louise Roux, agr., ainsi que M. Georges O'Shaughnessy, agr., et M^{me} Louise Lavoie, responsable des communications à l'OAQ, pour la qualité de la publication du *Code de déontologie des agronomes*.

Merci à tous les membres de l'équipe.

JACQUES LAGANIÈRE, AGRONOME
PRÉSIDENT

■ Médailles et mérites

Mandat

Les membres des comités de sélection procèdent à l'évaluation des candidatures pour les prix de l'Ordre des agronomes du Québec soit l'Ordre du Mérite agronomique et la Médaille de distinction agronomique. Ils sélectionnent les lauréats et les recommandent aux membres du Bureau.

L'Ordre du Mérite agronomique reconnaît le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ou à la cause agronomique tout au long de leur carrière. En 2003, l'Ordre du Mérite agronomique est accordé à M^{me} Hélène Alarie, agronome.

La Médaille de distinction agronomique souligne le travail exceptionnel d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronome. Cette médaille ne sera pas remise en 2003.

des sections

■ Abitibi-Témiscamingue

Membres du conseil

Président :	M. Pierre Ménard, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Patrick Toupin, agr.
Conseillères et conseillers :	M. El-Hadi Bouabdallah, agr. M ^{me} Manon Mercier, agr. M. Normand Olivier, agr. M ^{me} Anne-Marie Ouellet, agr.

La section de l'Abitibi-Témiscamingue a tenu 4 réunions au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Par ailleurs, une activité « Vins et fromages » a été organisée en septembre et la section était présente à une journée carrière qui a eu lieu à Val-d'Or en novembre. Nous avons aussi tenu une soirée des générations en décembre. Cette fête a permis de souligner, par la remise d'un certificat, les 25 ans de pratique agronomique d'un agronome de la section et d'accueillir un nouveau membre. Enfin, nous avons participé à une rencontre sur le *Règlement sur les exploitations agricoles* afin de faire le point sur la mise en application de ce nouveau règlement. Un cours intitulé « Vente de bons services conseils » a aussi été offert à tous les membres de la section.

PIERRE MÉNARD, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

■ Côte - du - Sud

Membres du conseil

Président :	M ^{me} Geneviève Dufour, agr.
Vice-présidente :	M ^{me} Karine Verret, agr.
Secrétaire :	M. Romain Rioux, agr.
Trésorier :	M. Denis Bois, agr.
Conseillères et conseillers :	M ^{me} Nadine Bourgeois, agr. M ^{me} Amélie Pichette, agr. M. Christlan Vinet, agr.

Le conseil de la section s'est consacré à l'organisation d'activités professionnelles axées sur la formation continue. Nous avons tenu six réunions depuis l'assemblée générale annuelle et publié trois *Agro Côte-Sud*. La section est présente sur le conseil d'administration du Centre de développement bioalimentaire du Québec.

Afin de favoriser la participation de jeunes agronomes au congrès annuel, la section a fait tirer deux inscriptions parmi les agronomes ayant moins de cinq ans de pratique agronomique.

Le souper annuel de la section est le moment privilégié pour souligner les actions de nos confrères, dont trois d'entre eux fêtaient leur 25 ans de vie agronomique, soit M^{me} Françoise Corriveau, agronome et vétérinaire ainsi que MM. Luc Garon et Pierre Simard, agronomes. Nous avons aussi profité de l'occasion pour présenter plusieurs nouveaux membres admis à la pratique.

Le 23 octobre 2002, nous avons reçu la Tournée provinciale présentant le *Règlement sur les exploitations agricoles* organisé conjointement par l'Ordre des agronomes et le ministère de l'Environnement. Le 4 décembre 2002, Vincent Lamarre, ingénieur agronome et professeur à l'ITA de La Pocatière, nous a présenté une conférence sur *L'application du lisier à taux variables grâce au géopositionnement*. Cette façon de faire permet un épandage plus précis et une meilleure gestion des fertilisants.

L'activité du 4 février 2003 sur *La transformation des aliments, l'agrobiopole et les nutraceutiques* a dû être annulée en raison d'une tempête et sera reportée à l'automne 2003.

Le 27 mars 2003, nous avons accueilli M^{mes} Claire Bolduc, agronome, et Louise Rougeau, agronome, dans le cadre d'une rencontre avec la direction de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière portant sur *les actes agronomiques posés dans le cadre de l'enseignement*. La rencontre s'est poursuivie en soirée avec les professeurs et les agronomes de la section sur l'aspect légal de la profession, le *Code de déontologie des agronomes* et l'assurance responsabilité professionnelle.

Nous avons eu le regret de perdre un des nôtres en la personne de monsieur Herménégilde Audet, agronome, professeur retraité de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs activités ont été offertes cette année. Je tiens à remercier tous les agronomes qui ont participé à la vie de la section et surtout les administrateurs pour leur grande implication dans les réunions. Sans la collaboration de tous, ces activités n'auraient pas eu lieu.

Merci !

GENEVIÈVE DUFOUR, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

■ Est du Québec

Membres du conseil

Présidente :	M ^{me} Nathalie Bélanger, agr.
Vice-président :	M. Philippe Dionne, agr.
Secrétaire :	M. Émilien Roy, agr.
Trésorière :	M ^{me} Yanisse Savard, agr.
Soutien technique :	M. Marcel Michaud, agr.
Conseillère et conseillers :	M. Bruno Bélanger, agr. M. Mathieu Giguère, agr. M ^{me} Marie-Christine Guy, agr. M. Georges Parent, agr.

La section de l'Est du Québec définit son mandat 2002-2003 selon les trois axes suivants :

- l'intégration des nouveaux agronomes;
- la formation continue;
- la création d'un sentiment d'appartenance entre collègues agronomes.

Pour favoriser l'intégration des nouveaux agronomes, un effort soutenu de la section est déployé afin d'inviter personnellement les agronomes nouvellement admis lors de nos activités et de les présenter à leurs collègues.

Les activités réalisées cette année ont connu un vif succès considérant le nombre élevé de participants et la qualité des activités. Ainsi pour l'année 2002-2003, les agronomes de l'Est ont assisté à la tournée provinciale d'information sur le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), au traditionnel party de Noël et à une activité sur les changements climatiques découlant du congrès 2002 de l'OAQ. Enfin, les agronomes de l'Est ont participé à leur assemblée générale annuelle auquel a suivi le repas des jubilaires (25 ans de vie agronomique).

La section de l'Est a été commanditaire majeur du Salon Agri-Formation-Emploi 2003 afin de contribuer au rayonnement de la profession dans la région.

En terminant, j'aimerais remercier monsieur Philippe Dionne pour avoir assuré la présidence d'une façon remarquable lors de mon congé de maternité.

NATHALIE BÉLANGER, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

■ Estrie – Bois-Francs

Membre du conseil

Président :	M. Martin D'Argy, agr.
Vice-président :	M. Jean Vigneux, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Serge Roy, agr.
Conseillère et conseillers :	M. Patrice Biron, agr. M. Hugo Fréchette, agr. M. Patrice Gagnon, agr. M ^{me} Sylvie Girard, agr.

Cette année, les membres du conseil se sont réunis à quatre reprises afin de planifier et d'organiser différentes activités pour la section.

Activités professionnelles

- Après-midi de formation tenu le 1^{er} mai 2002 au cours duquel M. Jean Patoine, agr., du ministère de l'Environnement nous a informés sur les normes environnementales alors que M. Charles Cantin, agr., nous a informé des enjeux de la mondialisation et de leurs impacts.
- Un méchoui familial, tenu le 15 septembre 2002, a réuni 65 participants et participantes qui ont pu déguster de l'agneau, du poulet et du bœuf; une activité qui nous a permis d'échanger entre confrères et consoeurs.
- En octobre, une formation a été donnée par l'OAQ sur le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) dans le cadre d'une tournée provinciale d'information. Cette formation fût grandement appréciée, puisque plus de 70 personnes y ont participé.
- En novembre, la section a tenu son « Brunch des jubilaires ». À cette occasion, environ soixante personnes ont souligné les 25 ans de vie agronomique de cinq de nos confrères.

Je tiens à remercier, au nom de tous les membres de la section, les membres du conseil pour leur précieuse collaboration et leur dévouement envers la section.

MARTIN D'ARGY, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

■ Laval – Rive-Nord

Membres du conseil

Président :	M. Éric Léger, agr.
Vice-président :	M. Charles Bergeron, agr.
Trésorier :	M. Raphaël Pouliot, agr.
Secrétaire :	M ^{me} France Duhaime
Conseillère et conseillers :	M. Philippe Lefrançois, agr. M ^{me} Yveline Martin, agr. M. François Quesnel, agr.

Cette année constituait la première pour la nouvelle section Laval – Rive-Nord, issue de l'ancienne section de Montréal. Ce nouveau territoire est divisé en deux régions, soit la région Lanaudière et la région Laval-Laurentides. Le conseil de section était donc lui aussi à sa première année et a dû amorcer le travail sur les différents aspects et responsabilités d'une section. Nous nous sommes donnés une méthode et des outils de travail, en plus de prendre connaissance de nos rôles et responsabilités. Ceci explique que peu d'activités destinées aux membres aient été organisées.

Le conseil a tenu 5 réunions. Le président a assisté à 4 réunions régulières du Bureau de l'OAQ et à 4 réunions extraordinaires.

Activités professionnelles

Une séance d'information organisée par l'OAQ a eu lieu le 15 octobre 2002 afin de présenter le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) et les responsabilités qui en découlent pour les agronomes. Plus de 50 agronomes y ont participé. Malgré certaines inquiétudes concernant la redéfinition des rôles du MENV et des agronomes relativement au REA, les discussions concernant ce dossier ont été fort positives. Il a été convenu, lors de cette rencontre, de réunir à nouveau les agronomes de la section qui le désiraient afin de prendre position et d'acheminer nos commentaires au siège social concernant ce règlement.

Cette rencontre s'est tenue le 13 novembre 2002 en présence de près de 25 agronomes. Les personnes présentes étaient généralement à l'aise avec le REA et les responsabilités incombant aux agronomes. Le seul point litigieux concernait la norme d'épandage après le 1^{er} octobre et la position de l'OAQ à ce sujet. Les agronomes présents se sont entendus pour appuyer l'objectif général de la position de l'OAQ, mais des propositions ont tout de même été acheminées à l'Ordre afin de proposer quelques nuances.

Activités sociales

Étant une nouvelle section et un nouveau conseil, nous avons distribué un sondage auprès des membres afin de connaître leurs attentes par rapport à l'OAQ et leur section. Une vingtaine d'agronomes ont retourné leur formulaire et les résultats seront diffusés lors de l'assemblée générale annuelle 2003. Un dîner causerie a également été organisé, à la suite de la séance REA du 15 octobre. L'occasion aura permis de présenter les membres du conseil, le profil des membres de notre section et à établir les activités sociales et professionnelles à organiser dans les prochains mois.

ÉRIC LÉGER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

■ Montréal – Rive-Sud

Membres du conseil

Président :	M. Louis Lesage, agr.
Vice-présidente :	M. René Mongeau, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Odile Putod
Conseiller et trésorier :	M. Luc Côté, agr.
Conseillères et conseiller :	M ^{me} Emmanuelle Arès, agr. M ^{me} Rosalie Carpentier, agr. M ^{me} Martine Giguère, agr. M ^{me} Marie-Josée Noisieux, agr., ing. M. Jean Duval, agr.

Depuis la dernière assemblée générale annuelle, les membres du conseil se sont réunis à cinq reprises afin de voir à l'administration courante de la section et de planifier les activités. De plus, à titre de président de la section, j'ai participé à cinq (5) Bureaux (conseils d'administration) en plus de quelques réunions extraordinaires de l'Ordre des agronomes du Québec.

Au cours de l'année, plusieurs dossiers ont retenu notre attention et alimenté les discussions, mais c'est d'abord et avant tout l'environnement avec le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) qui a occupé la première marche du podium.

Activités professionnelles

Afin de faire le point sur l'implication et la responsabilité professionnelles des agronomes dans le contexte du nouveau REA, une tournée provinciale d'information a été organisée par l'Ordre des agronomes du Québec et ses sections régionales, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Cette activité, qui s'est tenue le 3 octobre 2002, a également permis de répondre aux nombreuses questions que le règlement soulève.

Par ailleurs, la section s'est jointe au Conseil du paysage québécois pour vous inviter à rencontrer M. Jean-François Séguin le 16 octobre 2002. Ce dernier est Chef du Bureau des paysages à la Direction des sites et paysages du ministère de l'Écologie et du développement durable de France. Il nous a présenté ses réflexions sur l'expérience française et européenne à l'égard des paysages ruraux et les pistes d'action pour le Québec.

Activités sociales

Une fois de plus, la section a organisé son célèbre tournoi de golf. Comme toujours, ce fut un franc succès, car les nombreux golfeurs et golfeuses ainsi que Dame Nature étaient au rendez-vous. Un grand merci à tous les bénévoles et surtout à nos deux organisateurs en chef, Luc Côté et François Ouellette, pour cette belle journée.

De plus, un souper à la cabane à sucre a été organisé au mois de mars à Côteau-du-Lac. Les agronomes et leur famille étaient invités à prendre part à cette activité afin de se rencontrer dans un cadre moins formel qu'à l'habitude. Cette nouvelle formule fût très appréciée et sera probablement à l'agenda de la prochaine année.

Participation

C'est en début d'année, que l'ensemble des sections de l'Ordre a reçu une demande afin de contribuer à un ou plusieurs projets spéciaux sur lesquels le Bureau de l'Ordre compte mettre l'accent dans les prochaines années. Notre section a particulièrement été approchée pour contribuer au projet d'un « *Guide de prestation des services professionnels en agronomie* ». À la suite d'une présentation du projet et du contenu général du guide et après mûres réflexions, le conseil de section en est arrivé à la conclusion de contribuer de façon significative à la réalisation de ce document. C'est donc sous certaines conditions que le conseil a décidé de contribuer pour la somme de 5 000 \$ à ce projet.

De plus, lors du Bureau de juillet de l'OAQ, il a été décidé que chacune des 11 sections de l'Ordre soit approchée pour contribuer, à un montant équivalant à 10 \$ par agronome membre de section, pour l'élaboration des outils de communication ciblés dans le plan de communication. Toutes les sections ont donc contribué financièrement à la réalisation du plan de communication. Pour ce qui nous concerne, la section a contribué à ce projet en versant la somme de 6 310 \$.

Le mot de la fin

Il est important de souligner que certains membres du conseil nous quitteront afin de se consacrer à d'autres intérêts (famille, travail, etc.). En terminant, je désire remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration pour leur appui, leur engagement et leur disponibilité, dans la réalisation de notre mandat et de nos activités.

LOUIS LESAGE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

■ Outaouais

Membres du conseil

Président :	M. Marco Morin, agr.
Vice-présidente :	M ^{me} Shirley Archambault, agr.
Conseillère et conseillers :	M ^{me} Lucie Jamieson, agr. M. François Morissette, agr. M. Jean-Jacques Simard, agr.
Secrétaire-trésorière :	M ^{me} Francine Brunet, agr.

Les activités du président

Le fait marquant de l'année a été mon accession au comité administratif de l'OAQ. Aux activités de ce comité et à celles du Bureau, se sont ajoutées la présidence du comité des finances et ma participation à deux comités *ad hoc*, soit celui sur la gestion de l'entreprise agricole et celui sur la rémunération à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre.

Le 9 juillet, j'ai représenté l'Ordre à une rencontre organisée à Ottawa par l'Institut agricole du Canada (IAC) au sujet de la mise en œuvre du *Cadre stratégique agricole* (CSA). Le 12 décembre, j'ai accompagné la présidente de l'Ordre à une session du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur l'étude des conséquences du Protocole de Kyoto sur l'agriculture canadienne.

Les activités du conseil

Le conseil s'est réuni de façon formelle à deux reprises, soit les 27 juin et 23 septembre 2002. Entre les réunions, les communications se sont surtout effectuées par l'entremise du serveur de liste. En opération pour une quatrième année, deux cent huit messages ont été échangés entre les administrateurs.

En plus de planifier les activités pour l'année et de veiller aux affaires courantes, le conseil s'est penché à quelques reprises sur des sujets soumis par l'Ordre. À cet égard, le conseil a approuvé la demande de contribution de 10 \$ par agronome pour couvrir les frais des activités de communication de l'OAQ. Cette décision était le prolongement de la proposition adoptée par les agronomes de l'Outaouais et soumise à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre demandant de répartir le coût de façon équitable à l'ensemble des agronomes du Québec.

Les activités de la section

À l'instar de l'ensemble du Québec, l'agroenvironnement a été le dossier le plus suivi par les agronomes de l'Outaouais. Trois activités, toutes présentées à Buckingham, ont eu lieu en lien avec ce thème. Les 16 et 17 avril, 27 agronomes, dont 7 de l'extérieur de la région, participaient à une activité de formation continue sur les PAEF et le phosphore organisée par l'Ordre en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Le 16 octobre, 25 participants ont assisté à la session présentée en Outaouais de la Tournée provinciale d'information sur le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). À la suite de cette dernière, un groupe d'agronomes a exprimé le souhait de rencontrer la présidente de l'Ordre et un représentant du MENV pour partager leurs inquiétudes et interrogations quant à l'application du REA. Cette rencontre a eu lieu le 12 décembre et a attiré un auditoire de 18 agronomes.

Une nouvelle activité à caractère social a vu le jour au cours de la dernière année. Pour souligner les réalisations méritoires de certains de nos collègues, une soirée reconnaissance a eu lieu le 15 novembre à l'Hôtel Hilton Lac-Leamy. Organisée sous la forme d'un *Vins et fromages*, 34 personnes se sont rassemblées pour cette première édition. Nous en avons profité pour honorer nos collègues fêtant leurs 25, 50 ou 75 ans de vie agronomique, accueillir les agronomes de notre section qui ont joint les rangs de l'Ordre au cours de la dernière année, ceux et celles qui se sont distingués par l'obtention de prix ou de médailles de même que les agronomes de la région qui se sont impliqués bénévolement dans les structures de l'Ordre à l'exception des administrateurs actuels de la section. Un entrefilet publié dans le quotidien *Le Droit* a rapporté l'événement.

En diffusant les invitations auprès des agronomes, la section a supporté, pour une deuxième année, les agrirencontres organisées par quatre collègues de la région. Le 26 juin, l'état de la situation en agroenvironnement dans l'Outaouais a été présenté, tandis que les participants étaient conviés, le 7 novembre, à une présentation sur le capital de risque et Capital Financière agricole inc. Quarante-cinq personnes ont assisté à ces deux rencontres dont plus de la moitié (53 %) étaient des agronomes.

Remerciements

J'aimerais remercier les membres du conseil de la section pour leur implication et leur dévouement au cours de la dernière année. Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme. Mes derniers remerciements vont aux administrateurs du Bureau avec qui j'ai eu le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers soumis à celui-ci.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux,

MARCO MORIN, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

■ Québec

Membres du conseil

Président :	M. Conrad Bernier, agr.
Vice-présidente :	M ^{me} Nancy Morin, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Éric Lavoie, agr.
Conseillère et conseillers :	M ^{me} Hélène Alarie, agr. M. M'hammed Bouaïcha, agr. M. Robert Dallaire, agr. M. Jocelyn Douhéret, agr. M. Rémy Fortin, agr. M. André Lessard, agr. M. Luc Pelletier, agr.

Au cours de l'année 2002-2003, le conseil de la section a tenu huit rencontres des administrateurs. Les priorités du conseil d'administration sont demeurées les mêmes que par les années passées soit de consolider les liens établis avec les futurs agronomes de la FSAA, d'organiser des activités adaptées aux besoins des membres et de continuer à valoriser la profession et l'expertise des agronomes de la section.

Le comité de liaison avec les étudiants a continué son travail sous la responsabilité de M. Luc Pelletier, agr. Les activités organisées par ce sous-comité furent un Agri-Dîner, le parrainage (agronome d'un jour) et différentes démarches touchant le cheminement préparatoire à la vie agronomique.

Encore cette année, le tournoi de golf de l'agroalimentaire, sous la responsabilité de M. André Lessard, agr., a connu un retentissant succès. L'événement a réuni près de 150 golfeurs auxquels plusieurs consoeurs et confrères se sont ajoutés pour partager le souper. La « Soirée des Générations », édition 2002, a célébré la récolte d'agronomes des années 1952 et 1977. M. Claude Fournier, agr, assisté de M^{me} Hélène Alarie, agr., ont vu à l'organisation de cet événement toujours fort apprécié. Également, plus de 150 agronomes ont participé à nos quatre déjeuners-causeries qui traitaient du Conseil du Paysage québécois, de la multifonctionnalité de l'agriculture, du commerce équitable et, finalement, de la sécurité alimentaire. Le déjeuner des retraités a attiré près de 100 convives lors d'une rencontre amicale à l'Hippodrome de Québec.

Deux rencontres de formation et d'échange ont eu lieu au sujet du nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). L'OAQ, en collaboration avec le MENV, a rejoint au-delà de 200 agronomes afin de les sensibiliser à sa mise en place et à son application.

Également, une rencontre s'est tenue concernant l'orientation de la section en lien avec la réduction de la participation financière du Bureau de l'OAQ. En résumé, les membres de la section de Québec sont d'accord avec les recommandations du comité des finances en s'assurant toutefois que les activités de l'OAQ soient conformes à son mandat.

Nous avons encore pu compter sur la collaboration de nos membres à de nombreuses activités telles la SAAC, la lutte contre l'ambrosia et la collecte de nourriture de Moisson-Québec. Ces activités nous permettent de faire connaître la profession agronomique au grand public.

Il est important de mentionner la contribution bénévole de nombreux membres aux comités légaux et administratifs de l'Ordre. Plusieurs participent activement au sein des comités suivants : assurance responsabilité professionnelle, admission, inspection professionnelle, formation continue, équivalences, etc.

Encore cette année, la section de Québec désire remercier le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour sa précieuse collaboration en permettant l'envoi des messages de rappel des activités de la section par son réseau.

CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

■ Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

Membres du conseil

Président :	M. Richard Wieland, agr.
Vice-président :	M. Sébastien Girard, agr.
Secrétaire :	M. Daniel Gobeil, agr.
Trésorière :	M ^{me} Francine Croft, agr.
Publiciste :	M ^{me} Ève Martin, agr.
Conseillère et conseiller :	M ^{me} Caroline Fleury, agr. M. Martin Garon, agr.

Cette année, le conseil de la section s'est réuni à trois reprises afin d'étudier différents dossiers. L'état des finances a retenu notre attention à plusieurs reprises; une préoccupation qui nous a même incité à reporter, temporairement, l'activité des 25 ans de vie agronomique.

L'exercice effectué par les membres du conseil d'administration de la section nous permet de vous présenter l'état des finances et le budget 2003-2004. Ce budget prend en considération le nouveau mode de répartition de la ristourne qui diminuera notre marge de manœuvre pour les prochaines années.

La section accueille les nouveaux membres

Le 13 juin dernier, une vingtaine d'agronomes se sont présentés au Bistro-bar La Bohème à Alma pour rencontrer et souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la section. Nous avons donc accueilli mesdames Sophie Boudreault, agr., Marilou Laprise, agr., Ève Martin, agr., Véronique Moreau, agr., ainsi que messieurs Luc Bouchard, agr. et Sylvain Tremblay, agr. Notons également que M^{me} Chantale Bélanger, agr., M^{me} Marie-Ève Tremblay, agr. et M. Yves Girard, agr. se sont joints à notre section au cours de la dernière année.

Tournée de formation sur le REA

La tournée provinciale de formation concernant le *Règlement sur les exploitations agricoles* s'est arrêtée chez nous au mois d'octobre dernier. Une trentaine d'agronomes de la section ont ainsi pu prendre connaissance du contenu du règlement et des modalités relatives à son application.

Les professionnels s'impliquent dans leur milieu

Encore cette année, les agronomes de la section régionale se sont engagés dans le développement de l'agroalimentaire. Ils ont concrétisé leurs actions par une présence au sein de nombreuses organisations.

Et le président remercie

Finalement, permettez-moi de remercier les membres du conseil d'administration qui m'ont accompagné durant la dernière année. Je désire remercier, particulièrement, M. Daniel Gobeil, agr., pour son implication des quatre dernières années, dont deux à titre de secrétaire.

RICHARD WIELAND, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

■ Saint-Hyacinthe

Membres du conseil

Président :	M. Marc Trudelle, agr.
Vice-président :	M. Karl Hébert, agr.
Secrétaire-trésorière :	M ^{me} Sophie Gendron, agr.
Conseillère et conseillers :	M ^{me} Virginie Gauthier, agr. M. Sylvain Morel, agr. M. Julien Santerre, agr. M. Sébastien Turner, agr.

Activités de l'année

J'aimerais remercier tous les membres du conseil pour leur disponibilité et leur dynamisme tout au long de l'année. Le conseil a tenu cinq réunions régulières afin de voir à la bonne marche des affaires de la section, discuter des sujets concernant les affaires de l'Ordre et organiser des activités.

Plusieurs activités ont eu lieu au cours de la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 soit :

- Un souper causerie avec M. Philippe Rochette, agrométéorologue à Agriculture et agroalimentaire Canada. La présentation traitait des sources agricoles de gaz à effet de serre. Cette activité a précédé la tenue de notre assemblée générale annuelle.
- Un atelier de formation continue intitulé « Recherche d'information efficace sur Internet » organisé conjointement avec l'Association des rédacteurs agricoles de langue française (ACRA).
- Notre traditionnel « Vins et fromages » a attiré au-delà de 70 agronomes et conjoints. Nous y avons souligné des 25^e et 50^e anniversaires de carrière agronomique et accueilli des nouveaux agronomes.
- La section a également organisé une activité d'information sur l'implication et la responsabilité professionnelle des agronomes dans le contexte du nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA). Cette activité s'est tenue le 1^{er} octobre 2002 au CRDA à Saint-Hyacinthe et a attiré au-delà de 100 agronomes.

Par ailleurs, en raison de la problématique de la date d'épandage de matières fertilisantes après le 1^{er} octobre, une soirée de discussion s'est aussi tenue à Saint-Hyacinthe le 13 novembre 2002. La présidente de l'OAQ, M^{me} Claire Bolduc, agr., est venue expliquer aux agronomes la position du Bureau de l'OAQ concernant cette date d'épandage.

- Des membres bénévoles de la section ont aussi rencontré les visiteurs au kiosque de l'Ordre des agronomes du Québec lors de l'Exposition d'horticulture ornementale en novembre 2002, et lors du Salon de l'agriculture, en janvier 2003.

Le bulletin *l'AgronomExpress* n'a paru qu'une seule fois au cours de la dernière année. De plus, le conseil a soumis la candidature de deux agronomes pour l'Ordre du Mérite agronomique. Plusieurs membres du conseil de la section ont effectué des représentations au nom de la section ou de l'Ordre au cours de la dernière année; mentionnons entre autres l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe et le kiosque à l'Exposition d'horticulture ornementale et au Salon de l'agriculture. De plus, d'autres commandites et bourses ont été accordées à la Fédération des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe, pour la trousse pédagogique de 4^e année au primaire, à la Société d'agriculture, pour le trophée Donat Grégoire remis dans le cadre du Bal des Moissons ainsi qu'à la Fondation de l'horticulture ornementale de l'ITA de Saint-Hyacinthe, pour le Jardin Daniel A. Séguin.

MARC TRUELLE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

■ Trois-Rivières – Nicolet

Membres du conseil

Président :	M. Robert Gélinas, agr.
Vice-président :	M. André St-Hilaire, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Lucien Rheault, agr.
Publiciste :	M ^{me} Marie-Andrée Faucher, agr.
Conseillères et conseiller :	M. Larry Bernier, agr. M ^{me} Annie Lafrance, agr. M ^{me} Stéphanie Landry, agr. M ^{me} Ginette Moreau, agr.

Je suis heureux de vous présenter le bilan de nos activités pour la période 2002-2003 et je remercie d'abord les membres du conseil pour leur implication et leur complicité tout au cours de l'année. Nous avons tenu une dizaine de réunions pour planifier et réaliser nos activités et, à titre de président de la section, j'ai participé à cinq réunions du Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec.

L'assemblée générale annuelle nous a permis de souligner les 25 ans de carrière agronomique de quelques confrères. M. Gérard Vigeant, de Environnement Canada, nous a présenté une conférence intitulée « Le défi du changement climatique et l'agriculture au Québec ». Cette présentation fût très appréciée et le thème choisi était en fonction de celui du congrès 2002. La fin de l'été s'est soldée par l'organisation de notre 3^e édition annuelle de golf à laquelle assistaient 45 personnes. Avec bonheur, nous soulignons la synergie qui existe entre les intervenants agricoles et les agronomes. Cette façon de faire nous permet, par le volet des commandites, d'obtenir l'argent nécessaire pour organiser, à moindre coût, les activités de formation et activités sociales de l'année.

En octobre, en collaboration avec l'OAQ, la section a accueilli la tournée provinciale d'information portant sur le *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* qui a rejoint 70 personnes. À la suite de cette réunion, la section a formé un comité spécial REA d'environ 15 personnes pour recueillir et soumettre nos commentaires à l'OAQ sur les normes de ce règlement. En novembre, 15 personnes, dont la majorité étaient des agronomes, ont eu le privilège de visiter l'abattoir *Transformation A. Trahan d'Yamachiche*. En février, dans le cadre des journées agricoles et horticoles de l'École d'agriculture de Nicolet, nous avons participé à un « Vins et fromages » qui a réuni 36 personnes dans le décor tropical des serres de l'École. Cette soirée, nous a permis de souligner la nomination de M. Pierre Léonard, agronome, au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec.

Tout au cours de l'année, les membres du conseil ont planifié et organisé des activités qui permettaient d'intéresser le plus grand nombre possible d'agronomes. Pour nous, l'appartenance à notre région, le bien-être de nos membres ainsi que la formation continue ont constitué tout au cours de l'année, les points les plus importants.

Les membres du conseil ont soumis un document à l'OAQ intitulé « Réflexions de la section Trois-Rivières – Nicolet au sujet de la répartition entre les sections du produit des cotisations de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) ». Nous avons saisi cette opportunité pour exprimer notre opinion ainsi que pour faire le point sur le bien-fondé de notre section. Dans un souci d'économie et de rapidité, nous avons privilégié le courrier électronique pour communiquer avec les agronomes ainsi que pour l'envoi des *Agri-info*.

Nous avons collaboré avec les organismes du milieu à la tenue des Agri-rencontres et parrainé le trophée Donat Grégoire remis dans le cadre du Bal des Moissons à Victoriaville. De plus, nous avons participé à des réunions du comité élargi sur le projet en services-conseils pour le comité MAPAQ - UPA de la Mauricie.

Ce fût pour moi un plaisir d'agir comme président de la section au cours de la dernière année. La jovialité des membres du conseil et le dynamisme des agronomes de la région me permettent de dire que je suis fier d'être agronome et de faire partie de la section de Trois-Rivières – Nicolet.

ROBERT GÉLINAS, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

de l'Ordre des agronomes du Québec

L'Ordre du Mérite agronomique

L'Ordre a décerné, en 2003, à M^{me} Hélène Alarie, agr., le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail de cette agronome qui a rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ainsi qu'à la cause agronomique dans le domaine des idées et des faits tout au long de sa carrière. Ce prix lui sera remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Saint-Hyacinthe en juin 2003.



M^{me} Hélène Alarie, agr.

Le Prix Henri C.-Bois

Le Prix Henri C.-Bois, décerné au bénévole de l'année, a été remis en 2003 à M^{me} Nathalie Côté, agr. Par ce geste, le Bureau de l'OAQ souligne de façon particulière la participation exceptionnelle de cette agronome au sein du comité d'inspection professionnelle.



M^{me} Nathalie Côté, agr.



de vie agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronomes suivants, qui, l'an dernier, ont célébré leur cinquantième anniversaire de vie agronomique :

M. Marc A. Laurin, agr. ■ M. Louis-Robert Richer, agr. ■ M. Clément Bernard Rodrigue, agr.
M. Maurice Tessier, agr. ■ M. Martial Lambert, agr.

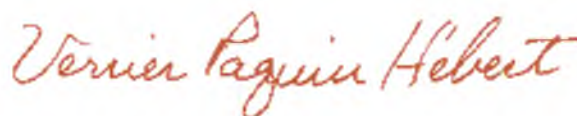
Aux membres de

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Longueuil,
le 9 mai 2003

Société en nom collectif
Comptables agréés

	2003		2002	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
PRODUITS				
Cotisations brutes	957 160 \$	943 685 \$	926 553 \$	921 892 \$
Ristournes aux sections	(62 215)	(60 602)	(60 226)	(59 283)
	894 945	883 083	866 327	862 609
Admission à la pratique et équivalences	35 520	37 059	34 400	38 954
Congrès (Annexe A)	66 368	88 934	63 555	72 658
Activités de formation	6 825	96 563	-	20 303
Bulletin Agro-Nouvelles	15 000	13 630	14 000	19 545
Gain sur cession d'immobilisations	-	150	-	-
Produits financiers	20 500	26 054	28 500	33 909
Autres (Annexe B)	18 515	26 342	16 600	14 059
	1 057 673	1 171 815	1 023 382	1 062 037
CHARGES				
Salaires	456 600	447 729	400 592	444 705
Avantages sociaux	61 641	51 531	53 744	48 963
Abonnements et documentation	2 000	1 958	2 000	1 947
Activités de formation	4 825	69 746	-	11 664
Assurances	5 250	5 503	5 000	5 367
Bourses	8 500	9 130	7 500	9 940
Télécommunications	12 500	12 630	14 600	14 324
Congrès (Annexe A)	66 368	72 916	75 055	68 951
Cotisations	12 750	12 184	12 500	12 790
Déplacements et réunions (Annexe C)	156 100	168 106	169 500	161 223
Intérêts et frais bancaires	1 250	189	1 050	721
Occupation des locaux (Annexe D)	51 900	50 908	51 900	51 419
Poste	12 000	15 220	12 000	12 101
Publications (Annexe E)	62 350	48 622	55 000	58 243
Publicité et promotion	22 950	35 043	16 750	15 369
Secrétariat (Annexe F)	46 050	55 171	53 750	53 140
Services professionnels (Annexe G)	107 733	133 064	86 821	87 567
Amortissement des immobilisations corporelles	8 525	9 081	11 134	8 054
Amortissement des actifs incorporels	6 685	3 187	5 305	2 510
	1 105 977	1 201 918	1 034 201	1 068 998
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(48 304)\$	(30 103)\$	(10 819)\$	(6 961)\$

(Voir les notes complémentaires)

des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Investis en immobi- lisations	Non affectés	2003 Total	2002 Total
SOLDE AU DÉBUT	34 501 \$	388 605 \$	423 106 \$	430 067 \$
Excédent des charges sur les produits	(12 268)	(17 835)	(30 103)	(6 961)
Investissement en immobilisations	70 739	(70 739)	-	-
SOLDE À LA FIN	92 972 \$	300 031 \$	393 003 \$	423 106 \$

(Voir les notes complémentaires)

au 31 mars

	2003	2002
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	645 737 \$	561 466 \$
Dépôt à terme (note 4)	150 000	25 000
Débiteurs	22 962	17 756
Frais payés d'avance	35 758	23 401
Placements réalisables au cours du prochain exercice	30 000	136 481
	884 457	764 104
PLACEMENTS (note 5)	227 185	256 790
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	38 126	33 079
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	54 846	1 422
	1 204 614 \$	1 055 395 \$

Au nom du conseil d'administration :

Glaire Bédard, agr...... administrateur

Marco Morin, agr...... administrateur

(Voir les notes complémentaires)

au 31 mars

	2003	2002
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	253 367 \$	203 689 \$
Produits perçus par anticipation	536 795	406 027
	790 162	609 716
AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS	21 449	22 573
	811 611	632 289
ACTIFS NETS		
ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	92 972	34 501
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	300 031	388 605
	393 003	423 106
	1 204 614 \$	1 055 395 \$

(Voir les notes complémentaires)

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(30 103)\$	(6 961)\$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 081	8 054
Amortissement des actifs incorporels	3 187	2 510
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(1 124)	(1 124)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(150)	-
	(19 109)	2 479
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	162 883	(162 246)
	143 774	(159 767)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(395)	(518 695)
Encaissement de placements	136 481	370 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 128)	(3 643)
Acquisition d'actifs incorporels	(56 611)	(293)
Produits de la cession d'immobilisations	150	-
	65 497	(152 631)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	209 271	(312 398)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	586 466	898 864
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 8)	795 737 \$	586 466 \$

complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 août 1937 et, depuis juillet 1973, régi par le Code des professions du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthode d'amortis- sement	Durées
Améliorations locatives	Linéaire	Durée restante du bail
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 et 10 ans

d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Durées
Base de données	10 ans
Logiciels	3 ans

complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

f) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Aide gouvernementale en diminution des salaires	7 432 \$	- \$

4. DÉPÔT À TERME

Le dépôt à terme porte intérêts au taux de 3 % et vient à échéance en décembre 2003.

5. PLACEMENTS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Obligations portant intérêts à des taux variant de 2,6 % à 4,8 %, échéant d'avril 2003 à avril 2007, à la valeur d'acquisition (valeur marchande 147 579 \$)	145 000 \$	281 481 \$
Fonds mutuels, à la valeur d'acquisition (valeur marchande 81 082 \$)	112 185	111 790
	257 185	393 271
Placements réalisables au cours du prochain exercice	(30 000)	(136 481)
	<u>227 185 \$</u>	<u>256 790 \$</u>

complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2003		2002
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Biens utilisés dans l'exploitation :			
Améliorations locatives	2 474 \$	1 379 \$	1 095 \$
Matériel informatique	58 742	46 144	12 598
Mobilier et équipement de bureau	66 070	41 637	24 433
	127 286 \$	89 160 \$	38 126 \$

7. ACTIFS INCORPORELS

	2003		2002
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Actifs incorporels amortis :			
Base de données	41 175 \$	542 \$	40 633 \$
Logiciels	36 074	21 861	14 213
	77 249 \$	22 403 \$	54 846 \$

8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2003	2002
Débiteurs	(5 206)\$	(6 692)\$
Frais payés d'avance	(12 357)	(7 510)
Créditeurs	49 678	(23 482)
Produits perçus par anticipation	130 768	(124 562)
	162 883 \$	(162 246)\$

complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Espèces et quasi-espèces

	2003		2002
Encaisse	645 737	\$	561 466
Dépôt à terme	150 000		25 000
	795 737	\$	586 466

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des autres actifs et passifs a été déterminée comme suit :

- les justes valeurs de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs, des créditeurs et des cotisations perçues par anticipation correspondent à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme;
- les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière.

10. ENGAGEMENTS

a) Bail

L'organisme est locataire en vertu d'un bail venant à échéance en avril 2008. Les loyers minimums futurs totalisent 231 698 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices : 2004, 45 369 \$; 2005, 45 632 \$; 2006, 45 632 \$; 2007, 45 632 \$; 2008, 45 632 \$.

b) Location-exploitation

Le total des obligations de l'organisme, en vertu de contrats de location-exploitation d'équipements de bureau, est de 37 719 \$ et comprend les versements suivants pour les quatre prochains exercices : 2004, 11 680 \$; 2005, 11 680 \$; 2006, 11 680 \$; 2007, 2 679 \$.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2003.

complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe A - CONGRÈS

	2003		2002	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
PRODUITS				
Inscriptions	21 878 \$	41 050 \$	31 965 \$	35 650 \$
Commanditaires et contributions	35 000	37 872	29 635	33 408
Autres	9 490	10 012	1 955	3 600
	<u>66 368</u>	<u>88 934</u>	<u>63 555</u>	<u>72 658</u>
CHARGES				
Communications	4 995	1 070	-	6 336
Déplacements et location d'équipement	23 890	21 926	8 500	18 932
Fournitures de bureau, impression et publicité	8 855	13 799	3 000	9 944
Hôtellerie, banquets et réceptions	28 128	35 549	63 555	32 303
Rémunération et assurances	175	372	-	955
Autres	325	200	-	481
	<u>66 368</u>	<u>72 916</u>	<u>75 055</u>	<u>68 951</u>
	<u>- \$</u>	<u>16 018 \$</u>	<u>(11 500)\$</u>	<u>3 707 \$</u>

Annexe B - AUTRES PRODUITS

	2003		2002	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Commandites - Forum normes de pratiques	- \$	3 000 \$	- \$	- \$
Contribution des sections	10 000	11 942	6 750	4 574
Frais administratifs	3 750	3 339	3 500	4 010
Réouverture de dossiers	1 500	2 150	1 500	1 900
Répertoire	350	183	350	432
Divers	2 915	5 728	4 500	3 143
	<u>18 515 \$</u>	<u>26 342 \$</u>	<u>16 600 \$</u>	<u>14 059 \$</u>

complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe C - DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS

	2003		2002	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Bureau et comité administratif	42 000 \$	37 612 \$	42 000 \$	42 041 \$
Inspection professionnelle	14 000	11 134	14 000	15 019
Représentations de l'Ordre	37 000	48 660	30 500	37 805
Syndic	4 500	3 345	4 000	4 352
Comités consultatifs				
Agrément des programmes	1 100	1 000	1 250	1 000
Finances	750	1 527	500	622
Formation continue	2 000	1 636	1 500	2 097
Internet	200	-	200	-
Législation	1 000	835	1 000	771
Médaille, mérites et autres prix	500	117	500	242
Résolutions	100	-	100	-
Comités d'orientation				
Ad hoc - Mémento de l'agronome	1 750	95	1 750	-
Ad hoc - Forum normes de pratiques	-	6 229	-	-
Ad hoc - PAEF	3 250	7 005	3 250	2 688
Ad hoc - autres comités	5 000	5 372	10 000	8 217
Comités légaux				
Admission à la pratique	32 500	31 011	44 000	34 140
Arbitrage des comptes	350	-	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	500	-	500	724
Discipline	1 500	-	1 500	-
Équivalences	500	634	500	400
Formation des agronomes	600	697	600	323
Inspection professionnelle	6 500	11 197	11 000	10 530
Révision	500	-	500	252
	156 100 \$	168 106 \$	169 500 \$	161 223 \$

complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe D - OCCUPATION DES LOCAUX

	2003		2002	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Assurance du mobilier	900 \$	1 013 \$	900 \$	886 \$
Entretien du local	500	88	500	237
Location des locaux	42 000	41 960	42 000	41 960
Taxe d'affaires	8 500	7 847	8 500	8 336
	51 900 \$	50 908 \$	51 900 \$	51 419 \$

Annexe E - PUBLICATIONS

	2003		2002	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
BULLETIN AGRO-NOUVELLES				
Composition et impression	29 600 \$	25 983 \$	25 000 \$	32 685 \$
Manutention et poste	12 000	9 961	12 000	11 912
Services professionnels	10 000	7 910	12 000	10 320
Autres	750	294	1 000	826
	52 350	44 148	50 000	55 743
CODE DE DÉONTOLOGIE				
Composition et impression	-	4 474	-	-
GUIDE POUR LA PRESTATION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN AGRONOMIE				
Composition et impression	5 000	-	-	-
MÉMENTO DE L'AGRONOME				
Services professionnels	5 000	-	5 000	2 500
	62 350 \$	48 622 \$	55 000 \$	58 243 \$

complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe F - SECRÉTARIAT

	2003		2002	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Fournitures de bureau	8 750 \$	9 568 \$	12 000 \$	12 645 \$
Frais service de paies	800	879	800	906
Imprimerie	7 000	12 794	6 750	8 440
Location et contrat d'entretien d'équipement	12 900	13 874	15 125	12 886
Messagerie	4 000	4 937	3 500	5 506
Perfectionnement du personnel	5 000	6 593	4 500	5 523
Rapport annuel	7 100	6 526	10 000	6 661
Répertoire	500	-	1 075	573
	46 050 \$	55 171 \$	53 750 \$	53 140 \$

Annexe G - SERVICES PROFESSIONNELS

	2003		2002	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Développement d'un site Internet	- \$	- \$	1 000 \$	35 \$
Enquêteurs	5 000	9 043	2 000	11 038
Juridiques	14 000	25 385	12 000	17 265
Planification stratégique	8 000	11 027	9 000	10 124
Experts en fertilisation	8 000	5 787	8 000	3 214
Syndic	49 000	51 114	32 000	20 879
Vérification	4 400	4 400	4 500	4 200
Vice-présidence	13 333	13 333	12 821	12 821
Autres	6 000	12 975	5 500	7 991
	107 733 \$	133 064 \$	86 821 \$	87 567 \$

2003 - 2004

	Budget 2004 (non vérifié)	Réel 2003
PRODUITS		
Cotisations brutes	973 060 \$	943 685 \$
Ristournes aux sections	(34 057)	(60 602)
	939 003	883 083
Admission à la pratique et équivalences	37 400	37 059
Congrès	78 900	88 934
Activités de formation	-	96 563
Bulletin Agro-Nouvelles	15 000	13 630
Gain sur cession d'immobilisations	-	150
Produits financiers	20 000	26 054
Autres (note 1)	35 078	26 342
	1 125 381	1 171 815
CHARGES		
Salaires	514 530	447 729
Avantages sociaux	72 514	51 531
Abonnements et documentation	2 000	1 958
Activités de formation	-	69 746
Assurances	5 250	5 503
Bourses	9 000	9 130
Télécommunications	13 500	12 630
Congrès	68 900	72 916
Cotisations	13 250	12 184
Déplacements et réunions (note 2)	170 800	168 106
Intérêts et frais bancaires	650	189
Occupation des locaux	52 460	50 908
Poste	12 000	15 220
Publications	48 120	48 622
Publicités et promotion	38 038	35 043
Secrétariat (note 3)	48 807	55 171
Services professionnels (note 4)	130 775	133 064
Amortissement des immobilisations corporelles	12 660	9 081
Amortissement des actifs incorporels	8 140	3 187
	1 221 394	1 201 918
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(96 013)\$	(30 103)\$

2003 - 2004

Note 1 - AUTRES PRODUITS

	Budget 2004 (non vérifié)	Réel 2003
Commandites - Forum normes de pratiques	- \$	3 000 \$
Contribution des sections	25 538	11 942
Frais administratifs	3 250	3 339
Réouverture de dossiers	1 750	2 150
Répertoire	325	183
Divers	4 215	5 728
	35 078 \$	26 342 \$

2003 - 2004

Note 2 - DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS

	Budget 2004 (non vérifié)	Réel 2003
Bureau et comité administratif	38 000 \$	37 612 \$
Inspection professionnelle	10 000	11 134
Représentations de l'Ordre	48 250	48 660
Syndic	4 500	3 345
Comités consultatifs		
Agrément des programmes	1 100	1 000
Finances	2 250	1 527
Formation continue	1 500	1 636
Internet	-	-
Législation	1 000	835
Médaille, mérites et autres prix	500	117
Résolutions	100	-
Comités d'orientation		
Ad hoc - Mémento de l'agronome	-	95
Ad hoc - Forum normes de pratiques	-	6 229
Ad hoc - PAEF	6 750	7 005
Ad hoc - autres comités	5 000	5 372
Comités légaux		
Admission à la pratique	35 750	31 011
Arbitrage des comptes	350	-
Discipline	4 250	-
Équivalences	500	634
Formation des agronomes	1 500	697
Inspection professionnelle	9 000	11 197
Révision	500	-
	170 800 \$	168 106 \$

2003 - 2004

Note 3 - SECRÉTARIAT

	Budget 2004 (non vérifié)	Réel 2003
Fournitures de bureau	8 250 \$	9 568 \$
Frais service de paies	1 200	879
Imprimerie	9 500	12 794
Location et contrat d'entretien d'équipement	13 450	13 874
Messagerie	4 000	4 937
Perfectionnement du personnel	5 132	6 593
Rapport annuel	6 850	6 526
Répertoire	425	-
	48 807 \$	55 171 \$

Note 4 - SERVICES PROFESSIONNELS

	Budget 2004 (non vérifié)	Réel 2003
Enquêteurs	10 000 \$	9 043 \$
Juridiques	25 000	25 385
Planification stratégique	8 000	11 027
Experts en fertilisation	4 500	5 787
Syndic	73 500	51 114
Vérification	4 750	4 400
Vice-présidence	525	13 333
Autres	4 500	12 975
	130 775 \$	133 064 \$

Sur le terrain
avec les
agronomes



Ordre
des agronomes
du Québec

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal (Québec) H2L 1L3

Téléphone : (514) 596-3833 • Télécopieur : (514) 596-2974 • Courriel : agronome@oaq.qc.ca

<http://www.oaq.qc.ca>